Chantal Perret
Case postale 371
1211 Genève 4

Par recommandé AR
Tribunal régional
du Littoral et du Val-de-Travers
Bastien SANDOZ, juge
Hôtel de Ville
2000 Neuchâtel

Genève, le 22 septembre 2022

Succession de feu mon père, Jacques André GACOND
(décédé le 19 juillet 2007 à Neuchâtel).
Succession détournée depuis le 19 juillet 2007 et
toujours ouverte depuis le 21 août 2007 (sans aucune déclaration d'impôt sur les successions, **sans aucun inventaire successoral fiscal établi** à ce jour par un des 2 exécuteurs testamentaires successifs)

SUCNE.2007.295/lh

Concerne : - MISE EN DEMEURE

Attente de votre **Décision depuis le 10 mai 2019** pour la
Nomination d'un nouvel exécuteur testamentaire pour :

- L'Établissement d'un inventaire successoral fiscal par un exécuteur testamentaire et de la
- Liquidation du régime matrimonial
- Votre courrier du 9 septembre 2022 à mon attention

Monsieur le juge Bastien SANDOZ,

Votre courrier mentionné ci-dessus m'est bien parvenu.

Votre réponse du 9 septembre 2022, en votre qualité de fonctionnaire, de contrôle et de garant, apparaît si extraordinaire que je ne pouvais m'y attendre ;
sans répondre, elle consiste à me renvoyer, tel un jeu de piste, au paradoxe de vos courriers précédents à moi-même et auxquels vous vous référez, toutefois à nouveau sans donner une réelle réponse et sans en donner obstinément l'explication de bonne foi que la modeste citoyenne que je suis est en droit d'attendre.

Il est, de surcroît, particulièrement intrigant que, dans ces courriers auxquels vous me renvoyez, vous vous gardez bien de citer
votre courrier du 10 mai 2019 à l'hoirie et sur lequel je reviens ci-dessous.

- Votre courrier du 7 mai 2021 en réponse à mon courrier du 27 avril 2021 me renvoie à votre courrier du 30 mars 2021.

- Votre courrier du 30 mars 2021 fait mention au point No 1 :
 « Me Patrick FRUNZ demeure le représentant de la communauté héréditaire, avec pour mandat de limiter son activité au strict nécessaire, conformément à mon courrier du 4 avril 2019 à son attention et dont vous avez reçu copie. »

- Votre courrier du 4 avril 2019 à Me Patrick FRUNZ
 « (…) J'ai entrepris les démarches nécessaires en vue de votre remplacement. Toutefois je vous prie de bien vouloir maintenir votre activité, en limitant celle-ci au strict nécessaire, jusqu'à sa désignation. (…) ».

L'évidence et la bonne foi sautent aux yeux de quiconque est fondé à comprendre de vos propres lignes que vous, Monsieur le juge Bastien SANDOZ avez clairement et sans équivoque indiqué que vous allez bel et bien nommer un nouvel exécuteur testamentaire à la suite de la démission de Me Patrick FRUNZ, **du 23 juin 2016** (déjà plus de 6 ans).

J'ai consciencieusement entrepris depuis 2013 et par l'intermédiaire de mon avocat, notamment auprès de vous, de nombreuses actions tendant à faire accélérer la procédure conformément à mon devoir de réduire le dommage selon le principe de la bonne foi ; et votre réticence systématique à statuer me porte grand préjudice, mes interventions n'ayant eu aucun effet.

Au contraire, en décembre 2016, vous avez même tenté de me bâillonner par une tentative de mise sous curatelle, sur l'instigation de mes 3 hoirs et du notaire Me Patrick FRUNZ, le 2ème exécuteur testamentaire.
Tentative jugée basse, grossière et ridicule et fermement rejetée par le pouvoir judiciaire genevois.

Votre tentative sévèrement échouée de ma mise sous curatelle aurait été un motif supplémentaire de récusation.

- Concomitamment à votre tentative, à l'évidence partisane, de mise sous curatelle menée de manière chicanière à mon encontre par ce même cercle de personnes, tentative qui ne reposait sur aucun élément de preuve ni de bonne foi, sont opportunément ensuite apparus des nouveaux documents accablants de preuves et qui font partie de mes légitimes et justifiées requêtes et de mes plaintes pénales (par l'intermédiaire de Me Pierre BAYENET, mon avocat pénaliste, actuellement procureur).

 Les faits apparus dans ces nouveaux documents sont :

 - des avoirs offshore dissimulés, en lien notamment avec la Banque Cantonale Neuchâteloise (la BCN), le CREDIT SUISSE, UBS, avec soupçons fondés de blanchiment d'argent
 - des donations/prêts en faveur de mes 2 cohéritiers, Cyril GACOND et de Magali GHEZZI, notamment, non rapportés ni annoncés, et également dissimulés au fisc

- des comptes bancaires, au nom de Jacques André GACOND, au nom de Jacques André et de Muriel GACOND, ainsi qu'au nom de Muriel GACOND, usufruitière, ma mère, également dissimulés au fisc
- faux dans les titres établis par la Bank CLER AG (anciennement Banque COOP) et des employés de celle-ci, notamment à la Chaux-de-Fonds
- faux dans les titres et abus de confiance de la Banque Cantonale Neuchâteloise (BCN) et des employés de celle-ci, notamment à Neuchâtel,
- faux dans les titres et abus de confiance de CRÉDIT SUISSE AG et des employés de celle-ci, notamment à Neuchâtel
- faux dans les titres d'ordre fiscal établi en septembre 2007 par Claude BUGNON, expert fiscal, ancien maire de Neuchâtel : fausse déclaration d'impôt sur les successions
- faux dans les titres d'ordre fiscal établi en décembre 2007 par M. MATTHEY, un des responsables du fisc neuchâtelois (Service des contributions, La Chaux-de-Fonds-NE : faux inventaire successoral fiscal
- faux dans les titres d'ordre fiscal établi en octobre 2008 par un des responsables du fisc vaudois (Administration cantonale des impôts à Lausanne et à Aigle-VD: faux inventaire successoral fiscal
- faux dans les titres d'ordre immobilier à Gryon/VD établi par le géomètre Pierre-Paul DUCHOUD de DHB SA à BEX et avalisé par le notaire, Me Patrick FRUNZ, exécuteur testamentaire.
- faux dans les titres et appropriation illégitime d'un bien immobilier (parcelle 3264, 36, chemin du Chardon-bleu à 1882 Gryon/VD) par Cyril GACOND, médecin psychiatre, cohéritier, s'agissant d'une fausse donation en mai 2007, objet du codicille du testament de feu Jacques André GACOND.
- faux dans les titres concernant un bien immobilier à Gryon/VD par Muriel France Hélène GACOND, née TZAUT, usufruitière, s'agissant d'une fausse donation à son fils, Cyril GACOND, en mai 2007, objet du codicille du testament.
 Ce bien immobilier appartient à la succession mais à ce jour, n'a toujours pas été réintégré dans la masse successorale
- faux dans les titres établi dans l'exercice de ses fonctions de notaire par Me Patrick FRUNZ, notaire, en violation des articles 251 et 317 CP, s'agissant de l'inventaire partiel d'un safe de la succession, caché au CREDIT SUISSE, en complicité avec Muriel GACOND, usufruitière et en présence de son avocat, Me Simon OTHENIN GIRARD, présumé complice.

S'agissant de la résiliation de son mandat d'exécuteur testamentaire par Me Patrick FRUNZ, notaire / de la nomination d'un nouvel exécuteur testamentaire :

En date du 15 août 2016 déjà, Me Patrick FRUNZ écrit à l'hoirie avec copie au juge Bastien SANDOZ :

> *« (…) il ne m'a pas été possible de procéder à l'inventaire successoral après liquidation du régime matrimonial.*
> *Enfin, je vous rappelle que par courrier du 23 juin écoulé, j'ai requis le juge Bastien SANDOZ de me relever de mon mandat de représentant de l'Hoirie.*
> *Par conséquent, cet inventaire sera établi par la personne qui me succèdera en qualité de représentant de l'Hoirie. »*

Et les différents courriers ci-après ne font que confirmer encore ce que vous paressez vouloir étonnement nier désormais.

En date du 28 mars 2019, Me Patrick FRUNZ adresse un courrier, à vous-même et un autre à l'hoirie où il mentionne qu'il a averti les autorités et institutions concernées par sa démission et précise :

« (…) je renonce avec effet immédiat au mandat de représentant de l'Hoirie de feu Jacques André Gacond. (…)»

Annexes No 1 et 2

A cette même date du 28 mars 2019 donc, Me Patrick FRUNZ s'adresse à vous-même pour la 5ème fois depuis le 23 juin 2016, afin que vous rendiez une ordonnance le relevant de son mandat, devenu incompatible avec le fait qu'il est visé par deux plaintes pénales déposées par mon avocat pénaliste Me Pierre BAYENET (actuellement procureur à Genève) pour faux dans les titres avec complicité de l'usufruitière Muriel GACOND, abus de confiance, gestion déloyale et par une poursuite à hauteur de 4 millions de CHF, en ces termes :

« (…) il est bien entendu clair que, dans ces conditions, il ne m'est plus possible d'assumer le mandat que votre autorité judiciaire m'a confié à l'époque.
(…) Je vous remercie dès lors de bien vouloir rendre votre ordonnance me relevant de mon mandat de représentant de l'Hoirie de feu Jacques André Gacond »

Annexe No 1

Ce courrier du 28 mars 2019 de Me Patrick FRUNZ à vous-même est motivé par le renouvellement en 2019 de la poursuite contre lui, déposée en 2018 par mon avocat pénaliste, Me Pierre BAYENET (actuellement procureur à Genève) et dont les considérants sont exposés dans le courrier du 26 février 2018 de Me Pierre BAYENET à Me Patrick FRUNZ, lui proposant de signer une renonciation à la prescription afin d'éviter une mise en poursuite pour un montant de 4 millions CHF, proposition refusée par Me Patrick FRUNZ.

Annexes No 1 et 3

Sont aussi exposés dans la lettre du 6 mars 2018 de Me Pierre BAYENET à Me Simon OTHENIN-GIRARD, avocat de l'usufruitière Muriel GACOND, les considérants s'agissant de la poursuite de 4 millions de CHF faite à Muriel GACOND et dont tous les délits reprochés sont liés et ont été permis précisément par l'action et l'inaction coupables de Me Patrick FRUNZ, comme relatés notamment en page 3.

Annexe No 4

Il est particulièrement important que vous ayez connaissance de ces deux lettres primordiales **(annexes 3 et 4**) et qui ne figurent pas au dossier archivé au tribunal.

CP

Pour aider votre bonne compréhension, sont également, ci- joint,
4 courriers des 16 janvier 2019, 28 février 2019, 12 mars 2019 (2 courriers) s'agissant d'une demande réitérée d'intervention par le 2ème exécuteur testamentaire, notaire, auprès de la Banque Cantonale Neuchâteloise (BCN) et du CREDIT SUISSE faite par mon avocat Me Pierre BAYENET à Me Patrick FRUNZ.

Annexes No 5 à 8

Par courrier du 28 mars 2019 à l'hoirie, Me Patrick FRUNZ écrit :

« (…) je ne vois pas l'utilité de donner suite aux différentes requêtes de Me Bayenet (…) »

Annexe No 2

En date du 4 avril 2019 vous écrivez vous-même à l'hoirie :

> *« (…) Au vu du contenu de l'ensemble de ces courriers, je ne vois pas d'autre issue que d'accepter la requête de Me Frunz et de désigner un nouveau représentant (…) »*

En date du 18 avril 2019, Me Pierre BAYENET, avocat de la soussignée (actuellement procureur à Genève) répond dans les délais et de manière exhaustive à votre courrier du 4 avril 2019, vous détaille la problématique du temps qui passe avec la disparition des moyens de preuves et conclut par :

> *« Il y a donc urgence et le futur représentant de la succession devra bénéficier des pleins pouvoirs pour régler cette situation. »*

En date du 10 mai 2019, par votre courrier, vous impartissez un délai de 20 jours aux 4 hoirs pour se déterminer sur le choix du nouvel exécuteur testamentaire :

> *« Avant de rendre ma décision (…) s'agissant de la désignation en qualité de représentant de la communauté héréditaire (…) »*

3 ans et demi ont passé depuis, sans aucune action de votre part.

En date du 5 juin 2019, Me Simon OTHENIN-GIRARD, avocat de KGG à Neuchâtel, lui-même vous écrit en tant que mandataire de Muriel GACOND, usufruitière :

> *« (…) Cela dit, Mme Gacond s'en remet avec confiance à votre appréciation s'agissant de la personne du futur représentant de l'hoirie. (…)»*

En date du 5 juin 2019, Me Sven SCHWAB, mandataire de Cyril GACOND, cohéritier, vous écrit :

> *« (…) A cet égard, il sied de souligner que toutes les personnes concernées par la succession concordent à dire que la mission qui sera dévolue au nouveau représentant de l'hoirie ne doit pas être modifiée et rester identique à celle figurant dans l'ordonnance du 16 septembre 2008 (…) »*

A ce jour, vous n'avez jamais donné suite ni rendu votre décision,
cela en contradiction avec votre affirmation faite dans votre courrier du 10 mai 2019 précisément cité ci-dessus.

De surcroît :

En date du 30 mars 2021, aux points 2 et 3 de votre courrier, vous m'affirmez :

> *« 2. Il ne m'appartient pas, dans le cadre du dossier dont j'ai la charge d'ordonner un inventaire successoral fiscal*
> *3. Il ne m'appartient pas, dans le cadre du dossier dont j'ai la charge d'ordonner le dépôt d'un formulaire de déclaration d'impôts sur les successions (…)»*

Ces 2 affirmations de votre part dans votre courrier 30 mars 2021, auquel vous faites référence dans vos lettres des 7 mai 2021 et 9 septembre 2022, semblent particulièrement insidieuses tant elles sont en flagrante contradiction avec :

- L'ordonnance du 16 septembre 2008 rendue par votre prédécesseur, le juge Fabio MORICI et qui stipule précisément en page 4 :

 « Par ces motifs (…) :
 1. *Désigne Me Patrick Frunz, avocat et notaire à La Chaux-de-Fonds, en qualité de représentant de la communauté héréditaire de feu Jacques André Gacond.*
 2. *Dit que les pouvoirs du représentant de la communauté héréditaire sont ceux d'un exécuteur testamentaire et l'invite à établir un inventaire successoral, après avoir liquidé le régime matrimonial (…) »*

- Le courrier du 26 septembre 2008 de Me Patrick FRUNZ à l'hoirie, indique :
 « (…) En particulier mon mandat consiste à établir un inventaire successoral après liquidation du régime matrimonial des époux Gacond-Tzaut (…) »

- Le courrier du 15 août 2016 susmentionné de Me Patrick FRUNZ à l'hoirie avec copie à vous-même.

-

En date du 7 septembre 2022 enfin, par mon courrier, je vous ai posé une simple question :

> *« (…) Pour quelle raison ne nommez-vous toujours pas un nouvel exécuteur testamentaire ? (…) »*

En date du 9 septembre 2022, vous me renvoyez à vos courriers des 7 mai et 30 mars 2021 mais occultez insidieusement de faire référence à votre courrier du 10 mai 2021 pour lequel vous n'avez toujours pas rendu de décision comme rappelé ci-dessus.

Il est particulièrement piquant de constater que vous refusez systématiquement de répondre et adoptez ainsi un comportement parfaitement contraire au principe de la bonne foi.

Votre lettre du 7 août 2020 à moi-même en réponse à mon courrier du 24 juillet 2020 est un autre exemple particulièrement intrigant de votre volonté obstinée et délibérée à ne pas vouloir répondre ni vouloir comprendre les requêtes légitimes, particulièrement claires et détaillées.

En l'espèce, vous avez balayé en 3 simples lignes, mon courrier du 24 juillet 2020 de 28 pages avec 73 annexes listées avec un bordereau de titres , avec la mention opportune et contraire au principe de la bonne foi :

> *« (…) J'en prends acte mais, faute de comprendre ce que vous attendez de notre tribunal, je me limite à y répondre par la présente.(…) »*

Mon courrier du 24 juillet 2020 était particulièrement clair et détaillé, si bien que vous êtes nanti de nombreuses preuves, d'informations et de documents sérieux, exhaustifs et factuels, étayés de faits gravissimes en grand nombre et qui constituent au minimum un faisceau de présomptions sérieuses et des soupçons, voire des faits avérés incontestables au regard de votre pouvoir d'appréciation suffisant.

Votre attention a été aussi attirée sur les prescriptions qui menacent et sur le fait qu'il est à craindre qu'un grand dommage résulte de la durée excessive de ce dossier dont vous êtes en charge depuis 2013.

Je n'ai fait que mon strict devoir en qualité d'héritière et vous ai maintes fois informé afin que vous accélériez la procédure selon le principe de la bonne foi (art. 5 al 3 Cst).

Ceci n'aurait pas dû vous permettre de vous courroucer comme vous l'avez fait de manière inique et contraire au droit. (Vous avez même refusé de lister, numéroter et archiver correctement la fameuse ordonnance du 30 juillet 2008 rendue par votre prédécesseur, le juge Fabio MORICI ainsi cette ordonnance reste toujours délibérément difficile à consulter à ce jour).

Ces informations de ma part sur les prescriptions ne produisent aucun effet auprès de vous, et il n'existe aucune autre solution permettant de clore ce dossier dans un délai raisonnable.

Le retard ou le refus injustifié à statuer constitue un acte illicite susceptible d'engager la responsabilité de la collectivité publique concernée.

En conséquence, je réserve tous mes droits, notamment à ce sujet.
Force est de constater que vous vous refusez à répondre puisque :

Vous savez qu'à la suite du départ du 1er exécuteur testamentaire, Me Marc LORENZ, pour graves fautes d'ordre pénal, Me Patrick FRUNZ, notaire non plus n'a pas recensé de manière exhaustive les avoirs mobiliers et immobiliers, ni exécuté son mandat selon,

- d'une part, l'ordonnance du 16 septembre 2008, et
- d'autre part, selon l'ordonnance du juge Fabio MORICI du 30 juillet 2008 et la lettre de Me Yves GRANDJEAN du 20 août 2008 adressée à Me Marc LORENZ (ces obligations faites à l'exécuteur testamentaire, premièrement à Me Marc LORENZ, obligeaient bien évidemment son successeur, le 2ème exécuteur testamentaire, Me Patrick FRUNZ, par sa reprise du mandat le 16 septembre 2008).

CP

Vous savez que votre refus depuis le 23 juin 2016, puis depuis le 10 mai 2019 à mandater un nouvel exécuteur testamentaire, me porte de graves préjudices, ainsi qu'à l'État de Neuchâtel et ses contribuables, s'agissant des affaires obscures bancaires et immobilières liées à cette succession détournée.

Vous savez que vous avez une grande responsabilité, en votre qualité de fonctionnaire, de contrôle et de garant
dans la fausse régularisation foncière des immeubles de la succession à Gryon-VD (de 2015 à 2017), qui grève notamment les fiscs neuchâtelois et vaudois,
tout comme dans les graves irrégularités d'entretien des immeubles à Neuchâtel et à Gryon (2008 à 2014), voire la dégradation irrémédiable depuis 2018, notamment d'un immeuble ; dégradation causée par faute des 2 exécuteurs testamentaires successifs,
Me Marc LORENZ et particulièrement par Me Patrick FRUNZ, notaire, sous votre autorité.

Ces fautes graves et délibérées que vous connaissez depuis 2013, documents sous preuve, en votre possession et à votre disposition, ont éhontément fait baisser la valeur de la masse successorale, favorisant avec votre consentement, les autres cohéritiers à mon détriment et au détriment des fiscs neuchâtelois et vaudois.

Vous savez que vous m'avez insidieusement contrainte, bien malgré moi (et j'insiste), en l'absence systématique et délibérée de votre intervention en votre qualité d'autorité de surveillance,
à déposer des actions pénales à l'encontre de nombreux notables, de mes 3 hoirs notamment.

mais surtout au civil, actions déposées également par mon avocat et que vous saviez habillement être d'un coût inaccessible et prohibitif (et dont notamment le manque de célérité est délibérément propice à atteindre les prescriptions, rendre les dégradations irréversibles d'immeubles,
sans compter l'omission faite par de nombreux magistrats de ne pas avoir annoncé sans délai aux Ministères publics, des faux dans les titres, fraudes fiscales, soupçons fondés de blanchiment d'argent,, crimes financiers et autres infractions poursuivies d'office, selon les articles 22 LSt et 33 LICPP/NE, relevant en conséquence, de l'entrave à l'action pénale, selon l'art 305 CP).

CP

En conclusion

Je vous demande de bien vouloir rendre sans délai, dans les 10 jours usuels, la décision annoncée dans votre courrier du 10 mai 2021 à l'hoirie, il y a bientôt 3 ans et demi tout de même.
D'avance, je vous en remercie.

Il importe que la situation soit réglée urgemment et que vous releviez,
enfin après plus de 6 ans, sans délai,
Me Patrick FRUNZ de son mandat d'exécuteur testamentaire
et nommiez un nouvel exécuteur testamentaire
compétent, neutre sans conflit d'intérêts, loyal et diligent.

S'agissant du déni de justice, plus n'est besoin de vous rappeler, puisque je l'ai fait dans mon courrier du 27 avril 2021 mentionnant les quelques articles bien connus, notamment CEDH art.6, CST art.29 et art.5 al.3, CP art.312, CPP art.5 et 6, CPC 124 al1, LRCF art.3 et 8, LI-CPC art.28.

Annexe No 9

Tous droits expressément réservés.

J'espère avoir été une fois de plus assez claire pour que cette fois-ci vous compreniez ce que j'attends légitimement de vous-même, en charge de cette succession détournée depuis bientôt 15 ans et demi, en votre qualité de magistrat, fonctionnaire dans votre tribunal.

Chaque affirmation dans ce courrier est basée sur des documents officiels, exhaustifs et factuels, archivés, et étayés de faits gravissimes avérés et incontestables.

Je reste bien entendu volontiers à votre disposition pour tout complément qui serait encore étonnement nécessaire à votre bonne compréhension puisque j'ai à nouveau pris grand soin à vous présenter factuellement et de manière particulièrement bien soignée et structurée pour vous aider, les nombreux éléments qui sont pourtant à votre disposition et dont vous êtes soigneusement nanti depuis 2013.

Dans l'attente de votre décision, je vous prie d'agréer, Monsieur le juge Bastien SANDOZ, mes salutations distinguées.

Ch. Perret

Chantal Perret

Annexes 1 à 9 :

1. 2019.03.28 Lettre de Me Patrick FRUNZ, notaire, au juge Bastien SANDOZ
2. 2019.03.28 Lettre de Me Patrick FRUNZ, notaire, à l'Hoirie avec 5 annexes
3. 2018.02.26 Lettre de Pierre BAYENET, avocat pénaliste, à Me Patrick FRUNZ, notaire concernant la renonciation à la prescription liée à l'avis de poursuite

4. 2018.03.06 Lettre de Pierre BAYENET, avocat pénaliste,
à Me Simon OTHENIN_GIRARD pour Muriel GACOND
concernant la renonciation à la prescription liée à l'avis de poursuite

5. 2019.02.16 Lettre de Me Pierre BAYENET, avocat à Me Patrick FRUNZ, notaire, 2ème exécuteur testamentaire, s' agissant des affaires liées à la Banque Cantonale Neuchâteloise et au Crédit Suisse

6. 2019.02.28 Lettre de Me Pierre BAYENET, avocat à Me Patrick FRUNZ, notaire, s'agissant des affaires liées à la Banque Cantonale Neuchâteloise et au Crédit Suisse

7. 2019.03.12 Lettre de Me Pierre BAYENET, avocat à Me Patrick FRUNZ, notaire, s'agissant de l'affaire liée à la Banque Cantonale Neuchâteloise

8. 2019.03.12 Lettre de Me Pierre BAYENET, avocat à Me Patrick FRUNZ, notaire, s'agissant de l'affaire liée au Crédit Suisse

9. 2021.04.27 Lettre RAR de Chantal Perret au juge Bastien SANDOZ

Fait à Genève, le 22 septembre 2022

Ch. Perret

Copie : - au juge Michael ECKLIN, votre collègue du même Tribunal Régional du Littoral et du Val-de-Travers, Neuchâtel

- à qui de droit

(1) annexe à lettre RAR de Chantal Perret du 22/09/22 à Bastien Sandoz, juge, TRNE

Fer Frunz Schwab
Avocats & Notaires

COPIE

Patrick FRUNZ
Notaire
Avocat au barreau neuchâtelois
frunz@etudeffs.ch
www.etudeffs.ch
CCP 23-276-7
CHE-440.448.834 TVA

Yasmine ERARD, secrétaire juridique
Céline SURDEZ, secrétaire
032 910 91 95 (ligne directe)
secretariatpf@etudeffs.ch

Marlène CHRISTEN, comptable
christen@etudeffs.ch

Benjamin GRAF, avocat-stagiaire
graf@etudeffs.ch

Mariette GEISER, avocate-stagiaire
geiser@etudeffs.ch

Tribunal régional du Littoral
et du Val-de-Travers
M. le Juge Bastien Sandoz
Hôtel de Ville
Case postale
2001 Neuchâtel

La Chaux-de-Fonds, le 28 mars 2019/ye

SUCC.2007.295
Succession de feu Jacques André Gacond

Monsieur le Juge,

Par la présente, je me vois dans l'obligation de revenir au dossier cité en exergue.

Ainsi que je l'ai indiqué à M. le Greffier Laurent Hug lors de notre entretien téléphonique du 27 mars écoulé, **je renonce avec effet immédiat au mandat de représentant de l'Hoirie de feu Jacques André Gacond.**

Cette renonciation est sommairement motivée comme suit:

a) Par courrier recommandé du 26 janvier 2019, Mme Chantal Perret, par son conseil Me Pierre Bayenet, a saisi le Bâtonnier de l'Ordre des avocats neuchâtelois en vue d'obtenir une conciliation préalable avant le dépôt d'une plainte pénale contre le soussigné pour faux dans les titres au sens de l'art. 251 du Code pénal suisse;

b) Le 25 mars 2019, Mme Chantal Perret, par son conseil Me Pierre Bayenet, m'a fait notifier un commandement de payer à concurrence de CHF 4'000'000,-- + 5% d'intérêts dès le 19 juillet 2007.

(1)

Il est bien entendu clair que, dans ces conditions, il ne m'est plus possible d'assumer le mandat que votre autorité judiciaire m'a confié à l'époque.

Par courriers séparés de ce jour, j'ai d'ores et déjà informé mes principaux interlocuteurs de ma décision.

En particulier, il s'agit des autorités/institutions suivantes:

- AXA assurances (règlement du sinistre du chalet sis à Gryon);
- ECA Incendie et éléments naturels;
- Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal du canton de Vaud (procédure administrative pendante);
- Municipalité de Gryon.

Une copie de ces courriers a été adressée pour information aux membres de l'Hoirie de feu Jacques André Gacond.

Par contre, je n'ai pas encore informé la "Banque Cler" de ma décision dans la mesure où je continue à tenir les comptes de la succession jusqu'à la nouvelle nomination du/de la représentant(e) de l'Hoirie de feu Jacques André Gacond. Pour le bon ordre de votre dossier, vous trouverez ci-joint l'intégralité du journal des écritures comptables de cette succession depuis le 19 juillet 2007 à ce jour.

Je vous remercie de me communiquer, le moment venu, l'identité de le/la nouveau/nouvelle représentant(e) de l'Hoirie de feu Jacques André Gacond afin que je puisse lui remettre les différents documents.

Je vous remercie dès lors de bien vouloir rendre votre ordonnance me relevant de mon mandat de représentant de l'Hoirie de feu Jacques André Gacond.

Une copie de la présente est adressée pour information à tous les membres de l'Hoirie.

En outre, pour le bon ordre de votre dossier, vous trouverez également ci-joint la lettre circulaire adressée ce jour, sans ses annexes, aux membres de l'Hoirie de feu Jacques André Gacond.

(1)

Je saisis l'occasion qui m'est offerte pour vous remercier vivement de la confiance que vous m'avez accordée depuis de nombreuses années dans ce dossier et dont la gestion était particulièrement compliquée, voir même pénible, à certains moments.

Veuillez croire, Monsieur le Juge, à l'expression de mes sentiments distingués.

Patrick Frunz

Annexes: ment.

(2) annexe c 1 et 2 AR de Chantal Perrel à Bastien Sandoz TRNE, du 22/09/2022

Fer Frunz Schwab
Avocats & Notaires

Patrick FRUNZ
Notaire
Avocat au barreau neuchâtelois
frunz@etudeffs.ch
www.etudeffs.ch
CCP 23-276-7
CHE-440.448.834 TVA

Yasmine ERARD, secrétaire juridique
Céline SURDEZ, secrétaire
032 910 91 95 (ligne directe)
secretariatpf@etudeffs.ch

Marlène CHRISTEN, comptable
christen@etudeffs.ch

Benjamin GRAF, avocat-stagiaire
graf@etudeffs.ch

Mariette GEISER, avocate-stagiaire
geiser@etudeffs.ch

Mme Magali Ghezzi
Me Simon Othenin-Girard
Me Pierre Bayenet
Me Sven Schwab

La Chaux-de-Fonds, le 28 mars 2019/ye

Succession Jacques André Gacond

Madame, Chers Confrères,

Je me permets de revenir au dossier cité en exergue et, plus particulièrement, aux 4 (!) télécopies qui m'ont été adressées par Me Bayenet le 12 mars écoulé.

Vous trouverez ci-joint le détail de toutes les opérations intervenues sur les comptes ouverts au nom de la succession depuis le décès de feu Jacques André Gacond jusqu'à ce jour.

Par conséquent, je ne vois pas l'utilité de donner suite aux différentes requêtes de Me Bayenet et faisant l'objet de ces courriers du 12 mars écoulé.

Enfin, je vous informe que je **renonce avec effet immédiat** à mon mandat de représentant de l'Hoirie de feu Jacques André Gacond.

Les raisons de ma démission sont mentionnées dans le courrier adressé ce jour à M. le Juge Bastien Sandoz et dont vous trouverez ci-joint une copie.

Est également annexée à la présente une copie des courriers adressés ce jour à "AXA", "ECA", Tribunal cantonal du canton de Vaud et à la Municipalité de Gryon.

Une copie de la présente est adressée pour information à M. le Juge Bastien Sandoz.

Veuillez agréer, Madame, Chers Confrères, l'expression de mes sentiments distingués.

Patrick Frunz

Annexes: ment.

(2)

29. 03. 2019

Fer Frunz Schwab
Avocats & Notaires

Patrick FRUNZ
Notaire
Avocat au barreau neuchâtelois
frunz@etudeffs.ch
www.etudeffs.ch
CCP 23-276-7
CHE-440.448.834 TVA

Yasmine ERARD, secrétaire juridique
032 910 91 95 (ligne directe)
erard@etudeffs.ch

Marlène CHRISTEN, comptable
christen@etudeffs.ch

Benjamin GRAF, avocat-stagiaire
graf@etudeffs.ch

Mariette GEISER, avocate-stagiaire
geiser@etudeffs.ch

Maître
Pierre Bayenet
Avocat
Chemin de la Gravière 6
1227 Les Acacias

La Chaux-de-Fonds, le 28 mars 2019/ye

Espacité 2 c.p. 1414 CH-2301 La Chaux-de-Fonds
Tél. + 41 32 910 91 91 Fax + 41 32 910 91 92

(2)

COPIE

Fer Frunz Schwab
Avocats & Notaires

Patrick FRUNZ
Notaire
Avocat au barreau neuchâtelois
frunz@etudeffs.ch
www.etudeffs.ch
CCP 23-276-7
CHE-440.448.834 TVA

Yasmine ERARD, secrétaire juridique
Céline SURDEZ, secrétaire
032 910 91 95 (ligne directe)
secretariatpf@etudeffs.ch

Marlène CHRISTEN, comptable
christen@etudeffs.ch

Benjamin GRAF, avocat-stagiaire
graf@etudeffs.ch

Mariette GEISER, avocate-stagiaire
geiser@etudeffs.ch

Municipalité de Gryon
M. le Syndic P.-A. Burnier
Rue du Village 1
1882 Gryon

La Chaux-de-Fonds, le 28 mars 2019/ye

Hoirie Jacques André Gacond

Monsieur le Syndic,

Par la présente, je me permets de vous informer que j'ai démissionné ce jour, avec effet immédiat, de mon mandat de représentant de l'Hoirie de feu Jacques André Gacond.

Par conséquent, le/la nouveau/nouvelle représentant(e) vous contactera le moment venu.

Une copie de la présente est adressée pour information aux membres de l'Hoirie de feu Jacques André Gacond.

En vous remerciant de l'attention portée à la présente, je vous prie de croire, Monsieur le Syndic, à l'expression de mes sentiments distingués.

Patrick Frunz

(2)

COPIE

Fer Frunz Schwab
Avocats & Notaires

Patrick FRUNZ
Notaire
Avocat au barreau neuchâtelois
frunz@etudeffs.ch
www.etudeffs.ch
CCP 23-276-7
CHE-440.448.834 TVA

Yasmine ERARD, secrétaire juridique
Céline SURDEZ, secrétaire
032 910 91 95 (ligne directe)
secretariatpf@etudeffs.ch

Marlène CHRISTEN, comptable
christen@etudeffs.ch

Benjamin GRAF, avocat-stagiaire
graf@etudeffs.ch

Mariette GEISER, avocate-stagiaire
geiser@etudeffs.ch

Tribunal cantonal
Cour de droit administratif et public
M. le Juge instructeur Stéphane Parrone
Av. Eugène-Rambert 15
1014 Lausanne

La Chaux-de-Fonds, le 28 mars 2019/ye

AC.2018.0061 (Dossier joint AC.2018.0064)
Recours de l'Hoirie Jacques André Gacond contre la décision du Conseil communal de Gryon du 31 octobre 2016 adoptant la modification du plan d'extension communal et du plan d'extension partiel Les Verneys et décision du Département du territoire et de l'environnement du 9 janvier 2018 approuvant préalablement cette modification

Monsieur le Juge instructeur,

Par la présente, je me permets de vous informer que j'ai démissionné ce jour, avec effet immédiat, de mon mandat de représentant de l'Hoirie de feu Jacques André Gacond.

Je pars de l'idée que l'identité du/de le/la nouveau/nouvelle représentant(e) vous sera communiquée tout prochainement.

Une copie de la présente est adressée pour information aux membres de l'Hoirie de feu Jacques André Gacond.

En vous remerciant de l'attention portée à la présente, je vous prie de croire, Monsieur le Juge instructeur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Patrick Frunz

(2)

Fer Frunz Schwab
Avocats & Notaires

COPIE

Patrick FRUNZ
Notaire
Avocat au barreau neuchâtelois
frunz@etudeffs.ch
www.etudeffs.ch
CCP 23-276-7
CHE-440.448.834 TVA

ECA Incendie et éléments naturels
Avenue Général-Guisan 56
Case postale 300
1009 Pully

Yasmine ERARD, secrétaire juridique
Céline SURDEZ, secrétaire
032 910 91 95 (ligne directe)
secretariatpf@etudeffs.ch

Marlène CHRISTEN, comptable
christen@etudeffs.ch

Benjamin GRAF, avocat-stagiaire
graf@etudeffs.ch

Mariette GEISER, avocate-stagiaire
geiser@etudeffs.ch

La Chaux-de-Fonds, le 28 mars 2019/ye

Mmes Magali Ghezzi, Chantal Perret et M. Cyril Gacond
Polices 20.00.06.63.84/19347207 - 20.00.06.63.84/19347208 - 20.00.06.63.84/19347209 - 20.00.06.63.84/19347210

Madame, Monsieur,

Revenant au dossier cité en exergue, je vous informe que j'ai démissionné ce jour, avec effet immédiat, de mon mandat de représentant de l'Hoirie de feu Jacques André Gacond, laquelle est concernée par les polices d'assurance citées en exergue.

Par conséquent, le/la nouveau/nouvelle représentant(e) vous contactera le moment venu.

Une copie de la présente est adressée pour information aux membres de l'Hoirie de feu Jacques André Gacond.

En vous remerciant de l'attention portée à la présente, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Patrick Frunz

(2)

Fer Frunz Schwab
Avocats & Notaires

COPIE

Patrick FRUNZ
Notaire
Avocat au barreau neuchâtelois
frunz@etudeffs.ch
www.etudeffs.ch
CCP 23-276-7
CHE-440.448.834 TVA

Yasmine ERARD, secrétaire juridique
Céline SURDEZ, secrétaire
032 910 91 95 (ligne directe)
secretariatpf@etudeffs.ch

Marlène CHRISTEN, comptable
christen@etudeffs.ch

Benjamin GRAF, avocat-stagiaire
graf@etudeffs.ch

Mariette GEISER, avocate-stagiaire
geiser@etudeffs.ch

AXA
M. Michael Despland
Sinistres choses & Services externes
Chemin de Primerose 11-15
Case postale 7753
1002 Lausanne

La Chaux-de-Fonds, le 28 mars 2019/ye

Sinistre 85.465.817/1
Hoirie Gacond / Gryon

Monsieur,

Revenant au dossier cité en exergue, je vous informe que j'ai démissionné ce jour, avec effet immédiat, de mon mandat de représentant de l'Hoirie de feu Jacques André Gacond.

Par conséquent, le/la nouveau/nouvelle représentant(e) vous contactera le moment venu pour la régularisation de ce sinistre.

Une copie de la présente est adressée pour information aux membres de l'Hoirie de feu Jacques André Gacond.

En vous remerciant de votre aimable collaboration dans ce dossier, je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Patrick Frunz

2)

Succession Jacques GACOND
(19.07.2007)

Dossier n° 2330

Période	Libellé	c/ Patrick Frunz	Banque CLERC 93722.300070-3	Crédit Suisse 671056-90	BCN Z 1075.30.00	BCN T 1075.26.05	BCN AUD T 3530.22.46 AUD	BCN dépôt U 3501.49.24	BCN hypothèque U 1075.26.06
19.07.2007	Capital au 19.07.2007			12751.25	15'061.75	34730.60	5'091.45	180'926.55	-250'000.00
21.07.2007	Prélèvement cash			-2000.00					
27.07.2007	Assura				14'263.45				
30.07.2007	L'atelier Vert, loc. 07.07				172.00				
02.08.2007	Pro Senectute				-120.00				
02.08.2007	Pro Senectute				-120.00				
02.08.2007	Ville de NE				-160.00				
02.08.2007	Serv. rehabilitation SA, loc. 07.07				-80.00				
02.08.2007	Serv. rehabilitation SA				-52.00				
02.08.2007	Unilabs				-90.90				
02.08.2007	Unilabs				-90.90				
02.08.2007	Laboratoires d'analyses				-106.00				
02.08.2007	Clges				-236.80				
02.08.2007	Doering Claire				-249.75				
02.08.2007	Dr Dominique Piguet				-3'509.15				
02.08.2007	Etat NE				-3'791.00				
02.08.2007	Dr Dominique Piguet				-10'754.30				
06.08.2007	Cicicam - rente AVS			2160.00					
13.08.2007	OFAC				-13.90				
13.08.2007	OFAC				-19.35				
13.08.2007	Aqua Nostra				-30.00				
13.08.2007	OFAC				-37.50				
13.08.2007	OFAC				-39.80				
13.08.2007	OFAC				-44.10				
13.08.2007	OFAC				-44.20				
13.08.2007	Swisscom				-105.75				
13.08.2007	Globus				-173.70				
13.08.2007	Sté des forces motrices Avançon				-181.00				
13.08.2007	Dr Anargyros Samartzis				-212.40				
13.08.2007	OFAC				-345.40				
13.08.2007	Jordan Electricité				-468.30				
13.08.2007	Lamelcolor				-631.60				
13.08.2007	Rest. Du Vignoble				-662.20				
21.08.2007	Swisscard AECS AG			-436.10					
25.08.2007	Regimmob				7'000.00				
28.08.2007	Billag				-42.25				
28.08.2007	Swisscom				-58.60				
28.08.2007	Ville de NE				-60.55				
28.08.2007	Swisscom				-68.20				
28.08.2007	Globus				-358.90				
28.08.2007	Ville de NE				-473.45				
28.08.2007	Admed				-498.95				
28.08.2007	Pompes Funèbres Wasserfallen				-3'145.40				
28.08.2007	Etat NE				-3'791.00				
28.08.2007	L'atelier Vert, loc. 08.07				718.00				
05.09.2007	Cicicam - rente AVS			2160.00					
07.09.2007	OFAC				-17.20				
07.09.2007	USHA Sàrl				-26.85				
07.09.2007	OFAC				-60.25				
07.09.2007	OFAC				-70.45				
07.09.2007	Autocentre Peseux SA				-228.65				
07.09.2007	Publicitas SA				-564.90				
13.09.2007	Prélèvement			-1000.00					
14.09.2007	Etude Perrin Montr.			-1098.60					
14.09.2007	Swisscom				-70.00				
14.09.2007	Swisscom				-118.65				
14.09.2007	Ville de NE				-640.00				
18.09.2007	Swisscard AECS AG			-582.00					
24.09.2007	Regimmob				7'000.00				
24.09.2007	Serv. des automobiles				174.15				
27.09.2007	Swisscom				-24.40				
27.09.2007	Nature + distribution				-67.00				
27.09.2007	Edigroup SA				-70.00				
27.09.2007	Autocentre Peseux SA				-132.75				
27.09.2007	Ville de NE				-228.90				
27.09.2007	Serv. des automobiles				-244.15				
27.09.2007	Serv. rehabilitation SA				-312.00				
27.09.2007	Ville de NE				-506.15				
27.09.2007	Dr B. Riggenbach				-743.30				
27.09.2007	Etat NE				-3'430.00				
30.09.2007	Frais bancaires			-24.55					
30.09.2007	Int. Bancaires			2.56					
03.10.2007	Cicicam - rente AVS			2160.00					
04.10.2007	Prélèvement cash			-1000.00					
17.10.2007	Swisscard AECS AG			-339.30					
19.10.2007	Regimmob SA				7'000.00				
24.10.2007	Prélèvement			-1000.00					
25.10.2007	Swisscom				-111.25				
25.10.2007	Automobiles Senn				-261.50				
29.10.2007	L'Atelier Vert				73.60				
30.10.2007	Roulier Erie			-660.00					
01.11.2007	Robert Annik				-63.35				

28.03.2019/mc

Succession Jacques GACOND
(19.07.2007)

Période	Libellé	c/ Patrick Frunz	Banque CLERC 93722.300070-3	Crédit Suisse 671056-90	BCN Z 1075.30.00	BCN T 1075.26.05	BCN AUD T 3530.22.46 AUD	BCN dépôt U 3501.49.24	BCN hypothèque U 1075.26.06
01.11.2007	Swisscom				-69.20				
01.11.2007	Autocentre Peseux SA				-103.05				
01.11.2007	Fiduciaire Andre Yenni				-106.00				
01.11.2007	Ste des Forces motrices Avançon				-184.00				
01.11.2007	Etat NE				-3'430.00				
05.11.2007	Cicicam - rente AVS			2160.00					
12.11.2007	Clges SA				-25.00				
12.11.2007	Edlgroupe SA				-96.00				
13.11.2007	Prélèvement			-1000.00					
19.11.2007	Swisscard AECS AG			-661.90					
23.11.2007	Swisscom				-4.20				
23.11.2007	Swisscom				-67.70				
23.11.2007	Swisscom				-95.70				
23.11.2007	Scimone Natale				-538.00				
23.11.2007	Climax				-752.75				
26.11.2007	Regimmob				7'000.00				
30.11.2007	Swisscom				-24.05				
30.11.2007	Ville de NE				-33.65				
30.11.2007	Swisscom				-39.15				
30.11.2007	Billag				-42.25				
30.11.2007	Swisscom				-62.50				
30.11.2007	Autocentre Peseux SA				-82.80				
30.11.2007	Swisscom				-84.25				
30.11.2007	Hug Musique				-133.40				
30.11.2007	Ville de NE				-180.00				
30.11.2007	Inst. De radiologie				-228.20				
30.11.2007	Usha Veda Sàrl				-236.00				
30.11.2007	Etat NE				-3'430.00				
30.11.2007	L'Atelier Vert				770.00				
05.12.2007	Cicicam - rente AVS			2160.00					
05.12.2007	Transfert de compte				4'873.52				
10.12.2007	L'atelier Vert				770.00				
17.12.2007	Swisscard AECS AG			-477.85					
20.12.2007	Prélèvement cash			-500.00					
24.12.2007	Vuilliomenet électr.			-35.90					
24.12.2007	Swisscom				-34.25				
24.12.2007	Bea-Verlag				-66.30				
24.12.2007	TCS				-91.00				
24.12.2007	Winterthur ass.				-100.00				
24.12.2007	Swisscom				-104.95				
24.12.2007	Winterthur ass.				-128.50				
24.12.2007	Hug Musique				-207.65				
24.12.2007	Video2000				-278.80				
24.12.2007	SNP				-326.00				
24.12.2007	Climax				-387.35				
24.12.2007	Beat Kurmann				-401.30				
24.12.2007	Slegrist Diffusion				-577.05				
24.12.2007	Autocentre Peseux SA				-580.00				
24.12.2007	Winterthur ass.				-661.20				
24.12.2007	Generali ass.				-1'172.10				
24.12.2007	Dr Dominique Piguet				-1'577.00				
24.12.2007	Etat NE				-3'431.15				
24.12.2007	Droits de garde				-200.05				
28.12.2007	Institut de Lavigny				-20.00				
28.12.2007	Zentralstelle der ONS				-25.00				
28.12.2007	ECAP				-30.95				
28.12.2007	Commune de Gryon				-46.50				
28.12.2007	Globus				-68.50				
28.12.2007	Commune de Gryon				-69.10				
28.12.2007	Autocentre Peseux SA				-73.20				
28.12.2007	Office du tourisme				-81.25				
28.12.2007	Commune de Gryon				-83.65				
28.12.2007	ECAP				-114.75				
28.12.2007	Commune de Gryon				-119.80				
28.12.2007	Adm. Des impôts				-187.25				
28.12.2007	Commune de Gryon				-375.00				
28.12.2007	Commune de Gryon				-377.25				
28.12.2007	ECAP				-447.60				
28.12.2007	Sanitas				-460.35				
31.12.2007	Intérêts et frais bancaires			-22.50	-31.72	163.30	-1.00		
		0.00	**0.00**	**12716.11**	**3'033.10**	**34893.90**	**6'090.45**	**180'926.65**	**-250'000.00**
02.01.2008	Frais Safe			-113.00					
07.01.2008	Cicicam - rente AVS			2160.00					
17.01.2008	Regimmob SA				7'000.00				
18.01.2008	Swisscard AECS AG			-183.55					
21.01.2008	Regimmob SA				7'000.00				
22.01.2008	Etat de Neuchâtel					-11412.00			
24.01.2008	Int. BCN U				-4'758.35				
01.02.2008	DPD				-11.40				
01.02.2008	Bon à savoir				-32.00				
01.02.2008	Swisscom				-38.05				
01.02.2008	Swisscom				-44.20				

Période	Libellé	c/ Patrick Frunz	Banque CLERC 93722.300070-3	Crédit Suisse 671056-90	BCN Z 1075.30.00	BCN T 1075.26.05	BCN AUD T 3530.22.46 AUD	BCN dépôt U 3501.49.24	BCN hypothèque U 1075.26.06
01.02.2008	Bjoern Riggenbach				-81.65				
01.02.2008	Ville de NE				-180.00				
01.02.2008	Adm. Des impôts				-187.25				
01.02.2008	Winterthur ass.				-304.60				
01.02.2008	Grenacher				-3'220.85				
05.02.2008	Prélèvement			-1000.00					
05.02.2008	Réseau astrologie humaniste				-60.00				
05.02.2008	Swisscom				-92.35				
05.02.2008	Autocentre Peseux SA				-124.30				
05.02.2008	Etat NE				-548.05				
05.02.2008	Cicicam - rente AVS			2160.00					
12.02.2008	DPD				-22.65				
12.02.2008	ARPG				-30.00				
12.02.2008	Autocentre Peseux SA				-44.95				
12.02.2008	Centre de Prévention et Santé				-100.00				
12.02.2008	Fiduciaire Andre Yenni				-228.00				
12.02.2008	Sté des forces motrices Avançon				-268.60				
12.02.2008	Michel Tanner				-2'200.00				
18.02.2008	Swisscard AECS AG			-1123.20					
22.02.2008	Siegrist Diffusion			-287.10					
22.02.2008	ECAP				-33.10				
22.02.2008	ECAP				-55.05				
22.02.2008	ECAP				-182.85				
25.02.2008	Regimmob SA				7'000.00				
28.02.2008	Prélèvement			-500.00					
28.02.2008	Billag				-42.25				
28.02.2008	Ass. L'artimon				-50.00				
28.02.2008	Swisscom				-98.35				
28.02.2008	Felix Gueissaz				-128.75				
28.02.2008	Adm. Des impôts				-187.25				
28.02.2008	Adm. Des impôts				-349.80				
28.02.2008	Etat NE				-3'069.00				
28.02.2008	Etat NE				-3'185.10				
28.02.2008	Etat NE, rest. Impôts 07				1'712.30				
03.03.2008	Prélèvement			-1000.00					
05.03.2008	Cicicam - rente AVS			2160.00					
11.03.2008	Vers. métaux précieux			31775.00					
17.03.2008	Swisscard AECS AG			-1081.00					
18.03.2008	Prélèvement			-1000.00					
25.03.2008	Regimmob SA				7'000.00				
27.03.2008	Prélèvement			-1000.00					
28.03.2008	Distribution 763 FDP SWC				1'335.25				
31.03.2008	L'Atelier Vert				841.10				
31.03.2008	Int. BCN				-15.60				
31.03.2008	Frais bancaires + int.			-21.28					
02.04.2008	Swisscom				-29.20				
02.04.2008	L'Essor				-36.00				
02.04.2008	Sicli				-62.95				
02.04.2008	Swisscom				-73.85				
02.04.2008	Swisscom				-97.15				
02.04.2008	Autocentre Peseux SA				-144.80				
02.04.2008	Ville de NE				-178.60				
02.04.2008	Adm. Des impôts				-187.25				
02.04.2008	Schulthess				-224.15				
02.04.2008	Ville de NE				-344.45				
02.04.2008	Spinedi				-420.00				
02.04.2008	Winterthur ass.				-571.60				
02.04.2008	Etat NE				-1'224.05				
03.04.2008	Cicicam - rente AVS			2160.00					
07.04.2008	Regimmob SA				5'936.65				
15.04.2008	Prélèvement			-1000.00					
17.04.2008	Swisscard AECS AG			-1184.20					
21.04.2008	Regimmob SA				7'000.00				
23.04.2008	Prélèvement			-1000.00					
28.04.2008	L'Atelier Vert				437.10				
28.04.2008	Autocentre Peseux SA				-33.65				
28.04.2008	Imprimerie Gasser SA				-60.00				
28.04.2008	TCS				-96.00				
28.04.2008	Swisscom				-96.95				
28.04.2008	Adm. Des impôts				-187.25				
28.04.2008	Sté des forces motrices Avançon				-220.00				
28.04.2008	Dr Leuba Manueddu				-315.70				
28.04.2008	Etat NE				-1'970.85				
28.04.2008	Etat NE				-3'069.00				
02.05.2008	Noverraz Janick			-250.00					
02.05.2008	Coquoz Bertrand			-600.00					
02.05.2008	Prélèvement			-1000.00					
06.05.2008	Cicicam - rente AVS			2160.00					
20.05.2008	Swisscard AECS AG			-1272.95					
23.05.2008	Paroz Francis				-20.00				
23.05.2008	SSR-TSR				-30.00				
23.05.2008	Billag				-42.25				

Période	Libellé	c/ Patrick Frunz	Banque CLERC 93722.300070-3	Crédit Suisse 671056-90	BCN Z 1075.30.00	BCN T 1075.26.05	BCN AUD T 3530.22.46 AUD	BCN dépôt U 3501.49.24	BCN hypothèque U 1075.26.06
23.05.2008	Ville NE				-67.25				
23.05.2008	SSR-TSR				-120.00				
23.05.2008	Autocentre Peseux SA				-171.70				
23.05.2008	Ville NE				-180.00				
23.05.2008	Adm. Des impôts				-187.25				
23.05.2008	Usha Veda Sàrl				-236.00				
23.05.2008	Automobiles Senn				-1'628.05				
23.05.2008	Etat NE				-3'069.00				
23.05.2008	Assura				-3'169.05				
26.05.2008	Regimmob SA				7'000.00				
27.05.2008	Prélèvement			-1000.00					
30.05.2008	L'Atelier Vert				113.80				
04.06.2008	Prélèvement			-1000.00					
04.06.2008	Cicicam - rente AVS			2160.00					
10.06.2008	Dpt finances Lausanne			-346.00					
10.6.080	Lorenz Marc			-7000.00					
16.06.2008	Droits de garde				-186.50				
16.06.2008	Prélèvement			-500.00					
17.06.2008	Cotisation Maestro			-40.00					
17.06.2008	Swisscard AECS AG			-848.15					
19.06.2008	Prélèvement			-1000.00					
23.06.2008	Regimmob SA				7'000.00				
23.06.2008	Rbt Assura			16.80					
23.06.2008	Prélèvement			-1000.00					
27.06.2008	Int. Hypoth. U				-4'171.30				
27.06.2008	L'Atelier Vert				230.40				
30.06.2008	Fanfare de Gryon				-20.00				
30.06.2008	ECAP				-24.05				
30.06.2008	Swisscom				-30.30				
30.06.2008	Tout compte fait				-38.00				
30.06.2008	Swisscom				-87.10				
30.06.2008	Swisscom				-87.55				
30.06.2008	Swisscom				-95.35				
30.06.2008	Autocentre Peseux SA				-118.80				
30.06.2008	Vincent Fleury				-148.20				
30.06.2008	Adm. Des impôts				-187.25				
30.06.2008	Climax Energies				-1'074.15				
30.06.2008	Etat NE				-3'069.00				
30.06.2008	Int + frais bancaires			-19.29	-15.35				
03.07.2008	Cicicam - rente AVS			2160.00					
04.07.2008	Etat NE				-1'385.10				
04.07.2008	Etat NE				-4'793.10				
08.07.2008	Prélèvement			-1000.00					
17.07.2008	Swisscard AECS AG			-111.20					
18.07.2008	Prélèvement			-792.00					
25.07.2008	Naef Immobilier Neuchâtel SA				7'000.00				
28.07.2008	L'Atelier Vert				665.00				
30.07.2008	Swisscom				-45.70				
30.07.2008	Dr Leuba Manueddu				-57.45				
30.07.2008	Swisscom				-70.50				
30.07.2008	Dr Andreas Roth				-75.00				
30.07.2008	Autocentre Peseux SA				-94.60				
30.07.2008	Fiduciaire Andre Yenni				-106.00				
30.07.2008	Swisscom				-119.75				
30.07.2008	Ville NE				-180.00				
30.07.2008	Dr Roland Pasche				-185.50				
30.07.2008	Adm. Des impôts				-187.25				
30.07.2008	Dr Andreas Roth				-220.50				
30.07.2008	Sté des forces motrices Avançon				-221.00				
30.07.2008	Etat NE				-2'971.00				
04.08.2008	Prélèvement			-200.00					
06.08.2008	Cicicam - rente AVS			2160.00					
07.08.2008	Prélèvement			-200.00					
18.08.2008	Naef Immobilier Neuchâtel SA				7'000.00				
19.08.2008	Swisscard AECS AG			-1034.85					
25.08.2008	Ville de NE				-33.65				
25.08.2008	Billag				-42.25				
25.08.2008	Etat NE				-70.00				
25.08.2008	ECAP				-74.15				
25.08.2008	Minimax				-93.60				
25.08.2008	Etat NE				-150.85				
25.08.2008	Adm. Des impôts				-187.25				
25.08.2008	Autocentre Peseux SA				-228.15				
25.08.2008	CFF				-350.00				
25.08.2008	Etat NE				-2'971.00				
26.08.2008	Setimac étanchéité			-999.60					
03.09.2008	Cicicam - rente AVS			2160.00					
12.09.2008	Prélèvement			-1000.00					
12.09.2008	Coupons						5'092.50		
12.09.2008	Remboursement						97'000.00	-97'000.00	
17.09.2008	Swisscard AECS AG			-173.60					
18.09.2008	Naef Immobilier Neuchâtel SA				7'000.00				

Période	Libellé	c/ Patrick Frunz	Banque CLERC 93722.300070-3	Crédit Suisse 671056-90	BCN Z 1075.30.00	BCN T 1075.26.05	BCN AUD T 3530.22.46 AUD	BCN dépôt U 3501.49.24	BCN hypothèque U 1075.26.06
19.09.2008	Swisscom				-32.40				
19.09.2008	Edigroup SA				-70.00				
19.09.2008	Swisscom				-74.30				
19.09.2008	Swisscom				-86.55				
19.09.2008	Swisscom				-91.05				
19.09.2008	Automobiles Senn				-549.85				
19.09.2008	Ville NE				-655.00				
29.09.2008	L'Atelier Vert				586.50				
30.09.2008	Frais bancaires				-25.55				
30.09.2008	Intérêts bancaires			-18.01					
03.10.2008	Ciclcam - rente AVS			2160.00					
06.10.2008	Services Industriels				-114.40				
06.10.2008	Impôts Lausanne				-187.25				
06.10.2008	Autocentre Peseux				-188.90				
06.10.2008	Services Industriels				-409.80				
06.10.2008	Impôt cant. et comm.				-2'971.00				
07.10.2008	Menuiserie Frédéric Javet			-5000.00					
09.10.2008	Prélèvement			-200.00					
16.10.2008	Naef Immobilier Neuchâtel SA				7'000.00				
17.10.2008	Swisscard AECS AG			-672.85					
17.10.2008	Autocentre Peseux				-71.60				
17.10.2008	Dr. Andreas Roth				-95.00				
17.10.2008	Dr. Andreas Roth				-200.00				
17.10.2008	Grenacher SA				-2'048.10				
20.10.2008	Tribunal	-360.00							
24.10.2008	Image ASBL - Bruxelles			-75.15					
28.10.2008	L'Atelier Vert s. Rossel Sàrl - location				543.10				
03.11.2008	Service des Contributions	-18.00							
03.11.2008	Le Petit Ami des Animaux				-25.00				
03.11.2008	Fiduciaire André Yenni				-106.00				
03.11.2008	Swisscom				-143.65				
03.11.2008	Impôts Lausanne				-187.25				
03.11.2008	Société des Forces Motrices				-221.00				
03.11.2008	Meubles Leitenberg - acompte				-1'000.00				
03.11.2008	Impôt cant. et comm.				-2'971.00				
05.11.2008	Cicicam - rente AVS			2160.00					
17.11.2008	Naef Immobilier Neuchâtel SA				7'000.00				
18.11.2008	Swisscard AECS AG			-330.35					
21.11.2008	Etat Civil	-72.00							
25.11.2008	Menuiserie Frédéric Javet			-580.00					
25.11.2008	Menuiserie Frédéric Javet			-2953.00					
28.11.2008	Ville de Neuchâtel				-33.65				
28.11.2008	Swisscom				-34.90				
28.11.2008	Billag				-42.25				
28.11.2008	Swisscom				-78.70				
28.11.2008	Automobiles Senn				-84.40				
28.11.2008	TCS				-91.00				
28.11.2008	Swisscom				-105.05				
28.11.2008	Autocentre Peseux				-137.25				
28.11.2008	Services Industriels				-170.00				
28.11.2008	Impôts				-187.80				
28.11.2008	Marc Lorenz				-649.55				
28.11.2008	Impôts				-2'971.00				
01.12.2008	L'Atelier Vert s. Rossel Sàrl - location				728.60				
03.12.2008	Ciclcam - rente AVS			2160.00					
19.12.2008	Droits de garde				-116.65				
23.12.2008	L'Atelier Vert s. Rossel Sàrl - location				453.00				
29.12.2008	Prélèvement			-1000.00					
29.12.2008	Leitenberg Bertrand			-3900.00					
29.12.2008	Le Petit Ami des Animaux				-11.10				
29.12.2008	Institut de Lavigny				-20.00				
29.12.2008	Organisation Naturiste				-30.00				
29.12.2008	Bon à Savoir				-32.00				
29.12.2008	Dr. Andreas Roth				-36.00				
29.12.2008	Dr. Andreas Roth				-36.00				
29.12.2008	Commune de Gryon				-46.50				
29.12.2008	Imprimerie Gasser				-60.00				
29.12.2008	Commune de Gryon				-60.45				
29.12.2008	Dr. Andreas Roth				-73.50				
29.12.2008	Recto-Verseau Sàrl				-76.20				
29.12.2008	Commune de Gryon				-83.65				
29.12.2008	Swisscom				-91.35				
29.12.2008	Winterthur ass.				-100.00				
29.12.2008	Centre de Prevention et Santé - don				-100.00				
29.12.2008	Autocentre Peseux				-103.65				
29.12.2008	Winterthur ass.				-110.55				
29.12.2008	Commune de Gryon				-119.20				
29.12.2008	Winterthur ass.				-130.45				
29.12.2008	Commune de Gryon				-245.25				
29.12.2008	Video 2000 SA				-278.80				
29.12.2008	Commune de Gryon				-307.80				
29.12.2008	SNP - journal L'Express				-335.00				

Période	Libellé	c/ Patrick Frunz	Banque CLERC 93722.300070-3	Crédit Suisse 671056-90	BCN Z 1075.30.00	BCN T 1075.26.05	BCN AUD T 3530.22.46 AUD	BCN dépôt U 3501.49.24	BCN hypothèque U 1075.26.06
29.12.2008	Sanitas - Wincare				-633.00				
29.12.2008	Winterthur ass.				-665.10				
29.12.2008	Generali ass.				-1'159.80				
29.12.2008	Impôts				-2'971.50				
31.12.2008	Intérêts hypothécaires				-4'668.75				4'668.75
31.12.2008	Virement								-4'668.75
31.12.2008	Frais bancaires			-4.50					
31.12.2008	Frais bancaires			-23.55					
31.12.2008	Intérêts et frais bancaires			5.91	-28.70	131.50			
31.12.2008	Variation valeurs titres							-6'192.11	
		-450.00	**0.00**	**23794.44**	**7'970.15**	**23613.40**	**107'182.95**	**77'734.44**	**-250'000.00**
07.01.2009	Cicicam - rente AVS			2228.00					
15.01.2009	Location coffre-fort			-107.60					
20.01.2009	Swisscard AECS AG			-96.00					
21.01.2009	Regimmob SA				3'800.00				
22.01.2009	Marc Lorenz			-3165.50					
30.01.2009	L'Atelier Vert s. Rossel Sàrl - location				426.50				
03.02.2009	Paroz Francis				-30.00				
03.02.2009	Swisscom Mobile				-32.80				
03.02.2009	Recto-Verseau Sàrl				-38.40				
03.02.2009	Autocentre Peseux				-46.10				
03.02.2009	Swisscom				-69.00				
03.02.2009	Swisscom				-99.05				
03.02.2009	Dr Andreas Roth				-147.00				
03.02.2009	Société des Forces Motrices				-152.25				
03.02.2009	Bjoern Riggenbach				-168.65				
03.02.2009	Services Industriels				-170.00				
03.02.2009	Service des Autos				-548.05				
04.02.2009	Cicicam - rente AVS			2228.00					
17.02.2009	Swisscard AECS AG			-144.45					
17.02.2009	Naef Immobilier Neuchâtel SA				7'000.00				
27.02.2009	L'Atelier Vert s. Rossel Sàrl - location				145.60				
03.03.2009	ECAP				-33.10				
03.03.2009	Caisse Communale Neuchâtel				-33.65				
03.03.2009	Tagada Sàrl				-36.00				
03.03.2009	ECAP				-41.05				
03.03.2009	Billag				-42.25				
03.03.2009	ECAP				-57.05				
03.03.2009	Réseau Astrologie - cotisations 2009				-60.00				
03.03.2009	TCS				-66.00				
03.03.2009	Autocentre Peseux				-73.80				
03.03.2009	Swisscom Fixnet				-86.25				
03.03.2009	ECAP				-136.65				
03.03.2009	ECAI				-187.85				
03.03.2009	Ambresin Marcel				-206.05				
03.03.2009	ECAP				-546.50				
03.03.2009	Impôts				-3'010.00				
03.03.2009	Audition Plus SA				-4'799.00				
04.03.2009	Cicicam - rente AVS			2228.00					
18.03.2009	Swisscard AECS AG			-523.55					
20.03.2009	Naef Immobilier Neuchâtel SA				7'000.00				
24.03.2009	Taxe annuelle carte Maestro			-40.00					
31.03.2009	Intérêts et frais bancaires				-23.50				
02.04.2009	Swisscom Mobile				-30.80				
02.04.2009	L'Essor				-36.00				
02.04.2009	RTN SA				-40.00				
02.04.2009	Autocentre Peseux				-54.00				
02.04.2009	Swisscom Fixnet				-88.35				
02.04.2009	Swisscom Fixnet				-96.50				
02.04.2009	FFG-Forum für Ganzheitsmedizin				-100.00				
02.04.2009	Automobiles Senn				-173.85				
02.04.2009	Climax Energies SA				-387.35				
02.04.2009	Ass. de soutien à la maison de naiss. Tilia				-500.00				
02.04.2009	Winterthur ass.				-575.20				
02.04.2009	Grenacher SA				-1'788.65				
02.04.2009	Impôt Fédéral Direct				-2'502.75				
03.04.2009	Cicicam - rente AVS			2228.00					
09.04.2009	Etat de Neuchâtel			-1289.95					
09.04.2009	Etat de Neuchâtel			-4267.95					
20.04.2009	Swisscard AECS AG			-531.40					
24.04.2009	Décompte de distribution				1'526.00				
30.04.2009	Fanfare de Gryon				-20.00				
30.04.2009	Fondation Hermann Russ				-25.00				
30.04.2009	ARPG - coti 2009				-30.00				
30.04.2009	Autocentre Peseux				-59.05				
30.04.2009	Swisscom Fixnet				-102.15				
30.04.2009	Fiduciaire André Yenni				-127.00				
30.04.2009	Société des Forces Motrices				-198.00				
30.04.2009	KGG et Associés				-2'367.20				
30.04.2009	Impôt cant. et comm.				-3'010.00				
06.05.2009	Cicicam - rente AVS			2228.00					
07.05.2009	Impôts				-771.90				

Période	Libellé	c/ Patrick Frunz	Banque CLERC 93722.300070-3	Crédit Suisse 671056-90	BCN Z 1075.30.00	BCN T 1075.26.05	BCN AUD T 3530.22.46 AUD	BCN dépôt U 3501.49.24	BCN hypothèque U 1075.26.06
08.05.2009	Prélèvement			-2000.00					
12.05.2009	Versement métaux précieux	158'205.00							
12.05.2009	Versement métaux précieux	53'112.60							
12.05.2009	Versement métaux précieux	19'900.00							
12.05.2009	Versement métaux précieux	18'400.00							
18.05.2009	Swisscard AECS AG			-625.50					
19.05.2009	Naef Immobilier Neuchâtel SA				7'000.00				
22.05.2009	Assura			16.80					
28.05.2009	Ville de Neuchâtel				-33.65				
28.05.2009	Swisscom Mobile				-36.60				
28.05.2009	Billag				-42.25				
28.05.2009	Swisscom Fixnet				-93.70				
28.05.2009	Swisscom Fixnet				-99.25				
28.05.2009	Automobiles Senn				-129.75				
28.05.2009	Autocentre Peseux				-166.95				
28.05.2009	Viteos SA				-194.40				
28.05.2009	Viteos SA				-454.65				
28.05.2009	Von Grünigen Combustibles SA				-1'264.00				
28.05.2009	Impôt cant. et comm.				-3'010.00				
28.05.2009	Assura				-3'178.80				
29.05.2009	Versement	-249'617.60	249'617.60						
08.06.2009	Ville de Neuchâtel			-2505.00					
12.06.2009	Naef Immobilier Neuchâtel SA				7'000.00				
17.06.2009	Swisscard AECS AG			-126.15					
26.06.2009	L'Atelier Vert s. Rossel Sàrl - location				582.40				
30.06.2009	Intérêts hypothécaires								-4'050.00
30.06.2009	Virement				-4'050.00				4'050.00
30.06.2009	Droit de garde				-41.75				
30.06.2009	Swisscom Fixnet				-95.85				
30.06.2009	Autocentre Peseux				-132.40				
30.06.2009	Fiduciaire André Yenni				-161.00				
30.06.2009	Viteos SA				-182.90				
30.06.2009	Vincent Fleury				-207.15				
30.06.2009	Doorstec Sàrl				-290.50				
30.06.2009	Menuiserie Frédéric Javet				-453.50				
30.06.2009	Impôt cant. et comm.				-3'010.00				
30.06.2009	Intérêts et frais bancaires				-24.75				
16.07.2009	Naef Immobilier Neuchâtel SA				7'000.00				
27.07.2009	L'Atelier Vert s. Rossel Sàrl - location				479.50				
30.07.2009	Swisscom Mobile				-32.00				
30.07.2009	Billag				-42.25				
30.07.2009	Autocentre Peseux				-60.40				
30.07.2009	Swisscom Fixnet				-105.85				
30.07.2009	Viteos SA				-182.90				
30.07.2009	Société des Forces Motrices				-200.00				
30.07.2009	Impôt cant. et comm.				-3'010.00				
18.08.2009	Naef Immobilier Neuchâtel SA				7'000.00				
31.08.2009	L'Atelier Vert s. Rossel Sàrl - location				824.00				
31.08.2009	Caisse Communale Neuchâtel				-33.65				
31.08.2009	Edigroup SA				-70.00				
31.08.2009	TCS				-75.00				
31.08.2009	Swisscom Fixnet				-78.45				
31.08.2009	Swisscom Fixnet				-93.75				
31.08.2009	Autocentre Peseux				-181.15				
31.08.2009	Fiduciaire André Yenni				-2'048.00				
31.08.2009	Impôt cant. et comm.				-3'010.00				
09.09.2009	Office de Perception - impôt successions			-368.30					
09.09.2009	Office de Perception - impôt cant.			-899.00					
10.09.2009	KGG et Associés				-1'345.00				
14.09.2009	Naef Immobilier Neuchâtel SA				7'000.00				
25.09.2009	Swisscom Mobile				-50.10				
25.09.2009	Swisscom Fixnet				-85.90				
25.09.2009	Swisscom Fixnet				-89.35				
25.09.2009	KGG et Associés				-1'345.00				
25.09.2009	Impôt cant. et comm.				-3'010.00				
29.09.2009	L'Atelier Vert s. Rossel Sàrl - location				588.50				
30.09.2009	Intérêts et frais bancaires				-27.50				
09.10.2009	Viteos SA				-34.25				
09.10.2009	Viteos SA				-646.45				
09.10.2009	Adm. des impôts Lausanne				-1'733.70				
14.10.2009	Naef Immobilier Neuchâtel SA				7'000.00				
30.10.2009	L'Atelier Vert s. Rossel Sàrl - location				108.50				
02.11.2009	Dr. Noyer				-70.00				
02.11.2009	Dr. Noyer				-70.00				
02.11.2009	Centre de Prevention et Santé - don				-100.00				
02.11.2009	Autocentre Peseux				-106.70				
02.11.2009	Swisscom Fixnet				-110.95				
02.11.2009	Bjoern Riggenbach				-138.85				
02.11.2009	Société des Forces Motrices				-200.00				
02.11.2009	Fiduciaire André Yenni				-682.00				
02.11.2009	Menuiserie Frédéric Javet				-781.20				
02.11.2009	Impôt Fédéral Direct				-1'509.20				

Période	Libellé	c/ Patrick Frunz	Banque CLERC 93722.300070-3	Crédit Suisse 671056-90	BCN Z 1075.30.00	BCN T 1075.26.05	BCN AUD T 3530.22.46 AUD	BCN dépôt U 3501.49.24	BCN hypothèque U 1075.26.06
02.11.2009	Impôt cant. et comm.				-3'010.00				
02.11.2009	Impôt cant. et comm.				-6'219.95				
03.11.2009	Ville de Neuchâtel			-538.95					
16.11.2009	Naef Immobilier Neuchâtel SA				10'000.00				
30.11.2009	L'Atelier Vert s. Rossel Sàrl - location				877.00				
01.12.2009	Ville de Neuchâtel				-33.65				
01.12.2009	Swisscom Mobile				-35.00				
01.12.2009	Billag				-42.25				
01.12.2009	Commune de Gryon				-46.50				
01.12.2009	Autocentre Peseux				-56.60				
01.12.2009	Commune de Gryon				-60.45				
01.12.2009	Autocentre Peseux				-65.00				
01.12.2009	Commune de Gryon				-83.65				
01.12.2009	Swisscom Fixnet				-85.85				
01.12.2009	Swisscom Fixnet				-104.65				
01.12.2009	Climax Energies SA				-105.65				
01.12.2009	Commune de Gryon				-113.00				
01.12.2009	Automobiles Senn				-157.85				
01.12.2009	Viteos SA				-182.90				
01.12.2009	Commune de Gryon				-245.25				
01.12.2009	Commune de Gryon				-307.80				
01.12.2009	Automobiles Senn				-312.15				
01.12.2009	Impôt cant. et comm.				-6'083.00				
16.12.2009	Naef Immobilier Neuchâtel SA				10'000.00				
21.12.2009	L'Atelier Vert s. Rossel Sàrl - location				930.00				
28.12.2009	Autocentre Peseux				-47.00				
28.12.2009	Dr. Noyer				-70.00				
28.12.2009	TCS				-91.00				
28.12.2009	Winterthur ass.				-100.00				
28.12.2009	Swisscom Fixnet				-100.25				
28.12.2009	Winterthur ass.				-132.30				
28.12.2009	Winterthur ass.				-205.80				
28.12.2009	Video 2000 SA				-278.80				
28.12.2009	Sinosanté Neuchâtel Sàrl				-300.00				
28.12.2009	L'Express				-349.00				
28.12.2009	Sanitas - Wincare				-633.00				
28.12.2009	Winterthur ass.				-669.05				
28.12.2009	Generali ass.				-1'147.70				
28.12.2009	Impôt cant. et comm.				-6'084.90				
31.12.2009	Droit de garde				-42.00				
31.12.2009	Intérêts hypothécaires								-3'881.25
31.12.2009	Virement				-3'881.25				3'881.25
31.12.2009	Intérêts et frais bancaires		112.95	8.71	-30.05	71.75			
31.12.2009	Variation valeurs titres							625.66	
		-450.00	**249'730.65**	**17730.65**	**7.80**	**23685.15**	**107'182.95**	**78'360.10**	**-250'000.00**
04.01.2010	Location coffre-fort			-107.60					
04.01.2010	Muriel Gacond		-118.90						
18.01.2010	Naef Immobilier Neuchâtel SA				7'000.00				
29.01.2010	L'Atelier Vert s. Rossel Sàrl - location				930.00				
01.02.2010	Registre Foncier		-509.50						
01.02.2010	Frais bancaires		-5.00						
01.02.2010	Swisscom Mobile				-25.90				
01.02.2010	Billag				-42.25				
01.02.2010	Autocentre Peseux				-59.00				
01.02.2010	Expressions Libérales				-60.00				
01.02.2010	Réseau Astrologie - cotisations 2010				-60.00				
01.02.2010	Swisscom Fixnet				-76.10				
01.02.2010	Jordan Electricité SA				-99.65				
01.02.2010	Centre de Prevention et Santé - don				-100.00				
01.02.2010	Swisscom Fixnet				-103.75				
01.02.2010	Fiduciaire André Yenni				-106.00				
01.02.2010	Viteos SA				-183.00				
01.02.2010	Sinosanté Neuchâtel Sàrl				-300.00				
01.02.2010	Société des Forces Motrices				-339.70				
01.02.2010	Service des Autos				-548.05				
01.02.2010	Muriel Gacond				-3'000.00				
01.02.2010	Frais bancaires				-4.50				
17.02.2010	Naef Immobilier Neuchâtel SA				7'000.00				
02.03.2010	L'Atelier Vert s. Rossel Sàrl - location				687.00				
02.03.2010	Autocentre Peseux				-27.00				
02.03.2010	ECAI				-33.10				
02.03.2010	Ville de Neuchâtel				-33.65				
02.03.2010	ECAI				-39.55				
02.03.2010	ECAI				-57.05				
02.03.2010	TCS				-66.00				
02.03.2010	Swisscom Fixnet				-80.85				
02.03.2010	ECAI				-131.65				
02.03.2010	ECAI				-187.85				
02.03.2010	Sinosanté Neuchâtel Sàrl				-400.00				
02.03.2010	ECAI				-526.50				
02.03.2010	Muriel Gacond				-2'000.00				
02.03.2010	Impôt cant. et comm.				-3'624.00				

Période	Libellé	c/ Patrick Frunz	Banque CLERC 93722.300070-3	Crédit Suisse 671056-90	BCN Z 1075.30.00	BCN T 1075.26.05	BCN AUD T 3530.22.46 AUD	BCN dépôt U 3501.49.24	BCN hypothèque U 1075.26.06
02.03.2010	Frais bancaires				-3.90				
15.03.2010	Naef Immobilier Neuchâtel SA				7'000.00				
24.03.2010	Swsslcom Mobile				-31.70				
24.03.2010	Autocentre Peseux				-66.45				
24.03.2010	Swisscom Fixnet				-75.00				
24.03.2010	Swisscom Fixnet				-85.15				
24.03.2010	Viteos SA				-125.90				
24.03.2010	Viteos SA				-446.50				
24.03.2010	Menuiserie Frédéric Javet				-511.10				
24.03.2010	Winterthur ass.				-575.20				
24.03.2010	KGG et Associés				-1'614.00				
24.03.2010	Muriel Gacond				-2'000.00				
24.03.2010	Impôt Fédéral Direct				-4'011.95				
24.03.2010	Frais bancaires				-3.30				
29.03.2010	L'Atelier Vert s. Rossel Sàrl - location				471.00				
30.03.2010	Cotisation annuelle carte maestro			-40.00					
31.03.2010	Intérêts et frais bancaires				-23.15				
08.04.2010	Assura		2'668.50						
14.04.2010	Naef Immobilier Neuchâtel SA				7'000.00				
27.04.2010	L'Atelier Vert s. Rossel Sàrl - location				676.20				
28.04.2010	Claude Mayor - estimation		-4'453.80						
28.04.2010	Frais bancaires		-5.00						
30.04.2010	Registre Foncier	-6.85							
30.04.2010	Registre Foncier				-41.00				
30.04.2010	Adm. des impôts Lausanne				-193.85				
30.04.2010	Adm. des impôts Lausanne				-193.85				
30.04.2010	Société des Forces Motrices				-235.00				
30.04.2010	Grenacher SA				-3'534.70				
30.04.2010	Impôt cant. et comm.				-3'624.00				
30.04.2010	Frais bancaires				-1.80				
06.05.2010	Achat titres						-35'819.75	26'148.40	
06.05.2010	Achat titres						-34'894.01	25'472.60	
06.05.2010	Achat titres						-33'902.48	24'748.80	
06.05.2010	Extourne Achat titres						34'894.01	-25'472.60	
06.05.2010	Achat titres						-34'945.94	25'510.55	
12.05.2010	Dupin immobilier € 502.32		-721.81						
14.05.2010	Naef Immobilier Neuchâtel SA				7'000.00				
18.05.2010	Swisscard AECS AG			-100.00					
21.05.2010	Décompte de distribution				1'106.35				
25.05.2010	L'Atelier Vert s. Rossel Sàrl - location				822.00				
18.06.2010	Tribunal	-240.00							
01.06.2010	Paroz Francis				-10.00				
01.06.2010	Fanfare de Gryon				-10.00				
01.06.2010	Swisscom Mobile				-33.30				
01.06.2010	Ville de Neuchâtel				-33.65				
01.06.2010	RTN SA				-40.00				
01.06.2010	Billag				-42.25				
01.06.2010	Autocentre Peseux				-66.40				
01.06.2010	Automobiles Senn				-73.80				
01.06.2010	Swisscom Fixnet				-75.80				
01.06.2010	Viteos SA				-122.00				
01.06.2010	Felix Gueissaz				-128.75				
01.06.2010	Vincent Fleury				-152.10				
01.06.2010	Adm. des impôts Lausanne				-193.85				
01.06.2010	Fiduciaire André Yenni				-206.00				
01.06.2010	Assura				-273.50				
01.06.2010	Sinosanté Neuchâtel Sàrl				-400.00				
01.06.2010	Impôt cant. et comm.				-3'624.00				
01.06.2010	Frais bancaires				-5.10				
07.06.2010	FT Concept SA		-4'620.35						
07.06.2010	Frais bancaires		-5.00						
15.06.2010	Naef Immobilier Neuchâtel SA				7'000.00				
25.06.2010	L'Atelier Vert s. Rossel Sàrl - location				255.00				
30.06.2010	Swisscom Fixnet				-96.85				
30.06.2010	Moebel Pfister AG				-102.50				
30.06.2010	Swisscom Fixnet				-150.65				
30.06.2010	Autocentre Peseux				-151.90				
30.06.2010	Impôts Lausanne				-193.85				
30.06.2010	Assura				-273.05				
30.06.2010	KGG et Associés				-2'690.00				
30.06.2010	Impôt cant. et comm.				-3'624.00				
30.06.2010	Frais bancaires				-2.40				
30.06.2010	Droit de garde				-69.35				
30.06.2010	Intérêts hypothécaires								-3'881.25
30.06.2010	Virement				-3'881.25				3'881.25
30.06.2010	Intérêts et frais bancaires				-24.90				
23.07.2010	Fiduciaire Y. Lanoir et Cie				7'000.00				
29.07.2010	L'Atelier Vert s. Rossel Sàrl - location				174.00				
02.08.2010	Viteos SA				-122.00				
02.08.2010	Impôts Lausanne				-193.85				
02.08.2010	Société des Forces Motrices				-235.00				
02.08.2010	Assura				-273.50				

Période	Libellé	c/ Patrick Frunz	Banque CLERC 93722.300070-3	Crédit Suisse 671056-90	BCN Z 1075.30.00	BCN T 1075.26.05	BCN AUD T 3530.22.46 AUD	BCN dépôt U 3501.49.24	BCN hypothèque U 1075.26.06
02.08.2010	Commune de Gryon				-307.80				
02.08.2010	KGG et Associés				-2'690.00				
02.08.2010	Impôt cant. et comm.				-3'624.00				
02.08.2010	Frais bancaires				-2.10				
13.08.2010	Fiduciaire Y. Lanoir et Cie				7'000.00				
27.08.2010	L'Atelier Vert s. Rossel Sàrl - location				930.00				
01.09.2010	Magazine zum Globus AG				-19.70				
01.09.2010	Swisscom Mobile				-32.60				
01.09.2010	Caisse Communale Neuchâtel				-33.65				
01.09.2010	Billag				-42.25				
01.09.2010	Felix Gueissaz				-68.45				
01.09.2010	TCS				-75.00				
01.09.2010	Swisscom Fixnet				-85.40				
01.09.2010	Minimax AG				-94.15				
01.09.2010	Swisscom Fixnet				-97.25				
01.09.2010	Swisscom Fixnet				-99.45				
01.09.2010	Autocentre Peseux				-122.90				
01.09.2010	Impôts Lausanne				-193.85				
01.09.2010	Assura				-273.50				
01.09.2010	Sinosanté Neuchâtel Sàrl				-500.00				
01.09.2010	KGG et Associés				-2'690.00				
01.09.2010	Impôt cant. et comm.				-3'624.00				
01.09.2010	Frais bancaires				-4.80				
15.09.2010	Fiduciaire Y. Lanoir et Cie				7'000.00				
30.09.2010	Fiduciaire Y. Lanoir et Cie				5'000.00				
30.09.2010	Intérêts et frais bancaires				-27.25				
04.10.2010	Magazine zum Globus AG				-5.80				
04.10.2010	Autocentre Peseux				-27.90				
04.10.2010	Swisscom Mobile				-28.60				
04.10.2010	Home & Hobby				-63.80				
04.10.2010	Edigroup SA				-70.00				
04.10.2010	Swisscom Fixnet				-91.45				
04.10.2010	Swisscom Fixnet				-93.25				
04.10.2010	Impôts Lausanne				-193.85				
04.10.2010	Viteos SA				-215.45				
04.10.2010	Assura				-273.50				
04.10.2010	Viteos SA				-601.60				
04.10.2010	Fiduciaire André Yenni				-826.50				
04.10.2010	Comtesse Stores				-830.00				
04.10.2010	Impôt cant. et comm.				-3'624.00				
04.10.2010	Frais bancaires				-4.20				
08.10.2010	Impôt cant. et comm.				-5'088.00				
08.10.2010	Frais bancaires				-0.30				
15.10.2010	Fiduciaire Y. Lanoir et Cie				7'000.00				
25.10.2010	Coupons d'intérêts						984.38		
26.10.2010	L'Atelier Vert s. Rossel Sàrl - location				516.60				
27.10.2010	Muriel Gacond				-7'500.00				
27.10.2010	Muriel Gacond						-3'490.00		
15.11.2010	Fiduciaire Y. Lanoir et Cie				7'000.00				
19.11.2010	Adm. des impôts Lausanne				-1'819.05				
19.11.2010	Frais bancaires				-0.30				
26.11.2010	L'Atelier Vert s. Rossel Sàrl - location				865.20				
01.12.2010	Commune de Gryon				-46.50				
01.12.2010	Commune de Gryon				-60.45				
01.12.2010	Commune de Gryon				-83.65				
01.12.2010	Commune de Gryon				-113.00				
01.12.2010	Impôts Lausanne				-194.25				
01.12.2010	Romande Energie				-235.00				
01.12.2010	Commune de Gryon				-245.25				
01.12.2010	Fiduciaire André Yenni				-646.00				
01.12.2010	Impôt cant. et comm.				-4'100.00				
01.12.2010	Frais bancaires				-2.70				
15.12.2010	Fiduciaire Y. Lanoir et Cie				7'000.00				
23.12.2010	Impôt cant. et comm.				-3'200.00				
23.12.2010	Frais bancaires				-0.30				
31.12.2010	Intérêts hypothécaires								-3'881.25
31.12.2010	Virement				-3'881.25				3'881.25
31.12.2010	Droit de garde				-198.95				
31.12.2010	Intérêts et frais bancaires		188.90	17.67	-33.35	90.25			
31.12.2010	Variation valeurs titres							21'933.50	
03.01.2011	Location coffre-fort			-108.00					
07.01.2001	Transfert intérêts pour usufruit		-199.10						
13.01.2011	Mémoire d'honoraires Me Patrick Frunz	-16'709.90							
14.01.2011	Fiduciaire Y. Lanoir et Cie				7'000.00				
20.01.2011	Coupons d'intérêts						2'187.50		
31.01.2011	Impôt cant. et comm.				-99.60				
31.01.2011	Adm. des impôts Lausanne				-153.40				
31.01.2011	Assura				-282.85				
31.01.2011	Impôt Fédéral Direct				-1'364.00				
31.01.2011	Impôt cant. et comm.				-5'085.90				
31.01.2011	Frais bancaires				-1.50				
15.02.2011	Fiduciaire Y. Lanoir et Cie				7'000.00				

Succession Jacques GACOND
(19.07.2007)

Dossier n° 2330

Période	Libellé	c/ Patrick Frunz	Banque CLERC 93722.300070-3	Crédit Suisse 671056-90	BCN Z 1075.30.00	BCN T 1075.26.05	BCN AUD T 3530.22.46 **AUD**	BCN dépôt U 3501.49.24	BCN hypothèque U 1075.26.06
28.02.2011	ECAI				-34.35				
28.02.2011	ECAI				-56.90				
28.02.2011	Romande Energie				-63.35				
28.02.2011	TCS				-66.00				
28.02.2011	Swisscom Fixnet				-96.75				
28.02.2011	Impôts Lausanne				-153.40				
28.02.2011	ECAI				-187.50				
28.02.2011	Assura				-282.85				
28.02.2011	ECAI				-526.30				
28.02.2011	Automobiles Senn				-1'323.25				
28.02.2011	Impôt cant. et comm.				-4'137.00				
28.02.2011	Frais bancaires				-3.30				
09.03.2011	Ordre de paiement Muriel Gacond						-2'187.50		
17.03.2011	Virt Mémoire d'honoraires Me P. Frunz	17'406.75	-17'406.75						
30.03.2011	Cotisation annuelle carte maestro			-40.00					
31.03.2011	Intérêts et frais bancaires				-16.00				
13.05.2011	F T Concept SA		-3'842.65						
13.05.2011	Frais bancaires		-5.00						
18.05.2011	Swisscard AECS AG			-100.00					
30.06.2011	Droit de garde				-201.10				
30.06.2011	Intérêts hypothécaires								-3'881.25
30.06.2011	Virement								
30.06.2011	Mémoire d'honoraires Me Patrick Frunz	-3'240.00							
30.06.2011	Intérêts et frais bancaires				-9.70				
15.07.2011	Virement					-3881.25			3'881.25
30.09.2011	Intérêts et frais bancaires				-10.05				
03.10.2011	Virement				108.35	-108.35			
21.10.2011	Pmt mémoire d'honoraires Me Patrick Frunz	3'240.00	-3'240.00						
21.10.2011	Frais bancaires		-5.00						
31.12.2011	Droit de garde				-197.70				
31.12.2011	Frais bancaires		-3.40	-5.10		-3.55			
31.12.2011	Intérêts et frais bancaires		171.24	21.63	-11.45	82.40	-1.97		
31.12.2011	Intérêts hypothécaires								-3'881.25
31.12.2011	Virement					-3881.25			3'881.25
31.12.2011	Variation valeurs titres							3'688.92	
11.01.2012	Muriel Gacond - transfert intérêts		-171.24						
16.01.2012	Location coffre-fort			-216.00					
06.02.2012	Virement				209.15	-209.15			
31.03.2012	Frais bancaires				-9.55				
04.04.2012	Virement				9.55	-9.55			
16.04.2012	Swisscard AECS AG			-100.00					
27.04.2012	Cotisation annuelle carte maestro			-40.00					
30.06.2012	Intérêts hypothécaires					-3881.25			
30.06.2012	Frais bancaires					-220.05			
30.09.2012	Intérêts et frais bancaires				-10.85				
14.12.2012	Droit de garde				-216.60				
31.12.2012	Frais bancaires		-1.70						
31.12.2012	Intérêts		141.34						
31.12.2012	Intérêts hypothécaires								-3'881.25
31.12.2012	Virement					-3881.25			3'881.25
31.12.2012	Intérêts et frais bancaires			6.16					
31.12.2012	Intérêts et frais bancaires					34.55			
27.12.2012	Transfert intérêts pour usufruit				227.45	-227.45			
31.12.2012	Intérêts et frais bancaires				-9.65				
31.12.2012	Variation valeurs titres							1'935.03	
02.01.2013	Droits pour safe			-216.00					
04.01.2013	Transfert intérêts pour usufruit		-141.34						
21.01.2013	Coupons d'intérêts BCN								
13.03.2013	Transfert intérêts pour usufruit				9.65	-9.65			
27.03.2013	Cotisation annuelle carte maestro			-40.00					
15.04.2013	Swisscard AECS AG			-100.00					
14.06.2013	Droit de garde				-233.95				
30.06.2013	Intérêts et frais bancaires				-11.15				
30.06.2013	Intérêts hypothécaires								-3'881.25
30.06.2013	Virement					-3881.25			3'881.25
11.07.2013	Me Frunz, mémoires		-5'484.20						
11.07.2013	Frais bancaires		-10.00						
15.07.2013	Transfert				245.10	-245.10			
30.09.2013	Intérêts et frais bancaires				-10.30				
12.11.2013	Virement				10.30	-10.30			
17.12.2013	Me Frunz, mémoires		-5'248.00						
31.12.2013	Int. + frais		163.65	3.18		0.65			
31.12.2013	Variation valeurs titres							-20'062.94	
02.01.2014	Droits pour safe			-216.00					
16.01.2014	Remb. Fds placement						35'000.00	-35'000.00	
31.01.2014	Droits de garde				-223.05				
04.02.2014	Virement				223.05	-223.05			
24.03.2014	Frais maestro			-50.00					
31.03.2014	Fais bancaires			-15.85	-9.60				
15.04.2014	Swisscard AECS AG			-100.00					
20.06.2014	Tribunal, frais		-410.00						
13.06.2014	Achat SWC (LU) BI						-34'841.80	34'841.80	

28.03.2019/mc

Période	Libellé	c/ Patrick Frunz	Banque CLERC 93722.300070-3	Crédit Suisse 671056-90	BCN Z 1075.30.00	BCN T 1075.26.05	BCN AUD T 3530.22.46 AUD	BCN dépôt U 3501.49.24	BCN hypothèque U 1075.26.06
24.06.2014	Virement				176.00	-39.55	-136.45		
24.06.2014	Frais bancaires						-28.94		
26.06.2015	Régie Müller et Christe					3918.30			
30.06.2015	Intérêts hypothécaires								-3'918.30
30.06.2015	Virement					-3918.30			3'918.30
26.06.2014	Me Frunz, mémoires		-4'654.00						
30.06.2014	Frais bancaires			-16.70	-9.60				
30.06.2014	Droit de garde				-166.40				
24.09.2014	Virement				103.20	-103.20			
30.09.2014	Frais bancaires			-15.85	-9.60				
30.09.2014	Droit de garde				-93.60				
19.11.2014	Me Frunz, mémoires		-5'940.00						
22.12.2014	Droits de garde				-92.50				
31.12.2014	Frais bancaires		-2.55	-15.85	-11.30				
31.12.2014	Intérêts bancaires		101.80	2.84					
24.12.2014	Régie Müller et Christe					3881.25			
30.06.2015	Intérêts hypothécaires								-3'881.25
31.12.2014	Virement					-3881.25			3'881.25
31.12.2014	Intérêts + frais bancaires					-1.05			
31.12.2014	Variation valeurs titres							2'062.39	
02.01.2015	Droits pour safe			-216.00					
05.01.2015	Virement				113.40	-113.40			
13.03.2015	Rbt BP Capital						35'000.00	-35'000.00	
23.03.2015	Frais maestro			-50.00					
31.03.2015	Droits de garde				-140.65				
31.03.2015	Frais bancaires			-15.85	-9.55				
15.04.2015	Swisscard AECS AG			-100.00					
15.05.2015	Virement				150.20	-150.20			
10.06.2015	Me Frunz, rbt s/recours tribunal		951.40						
19.06.2015	Virement					75000.00			-75'000.00
26.06.2015	Régie Müller et Christe					3881.25			
30.06.2015	Intérêts hypothécaires								4'247.10
30.06.2015	Virement					-4247.10			-4'247.10
30.06.2015	Frais bancaires			-16.70	-12.80				
30.06.2015	Droits de garde				-111.15				
03.07.2015	Vers. À Menuiserie Ruiz Sàrl					-18001.00			
14.08.2015	Virement				123.95	-123.95			
24.09.2015	Me Frunz, mémoires		-2'224.00						
25.09.2015	Vers. À Menuiserie Ruiz Sàrl					-36160.75			
30.09.2015	Frais bancaires			-15.85	-10.75				
30.09.2015	Droits de garde				-107.60				
30.10.2015	Frais bancaires		-1.00						
25.11.2015	Achat SWC (LU) BI						-34'286.17	34'286.17	
26.11.2015	Frais						-163.90		
26.11.2015	Virement				118.35				
27.11.2015	Régie Müller et Christe					-1666.00			
30.11.2015	Frais bancaires		-1.00						
09.12.2015	Vers. à Borko Sàrl					-983.45			
23.12.2015	Régie Müller et Christe					4959.40			
23.12.2015	Frais + int. Bancaires				-127.65				
31.12.2015	Vers. à Jacques Gacond					-5059.40			
31.12.2015	Int. + frais		66.85	-14.27		9.60	-2.30		
31.12.2015	Variation valeurs titres							-12'222.79	
	Solde au 31.12.2015		**194'753.94**	**15710.51**	**-127.65**	**20421.75**	**547.63**	**151'229.93**	**-325'000.00**
04.01.2016	Frais bancaires								
13.01.2016	Virement			-216.00	127.65	-127.65			
29.01.2016	Frais bancaires		-1.00						
24.02.2016	Vers. à Me Frunz		-6'318.00						
24.02.2016	Vers. à Duchoud-Haymoz-Buhlmann		-4'868.65						
29.02.2016	Frais bancaires		-1.00						
21.03.2016	Taxe maestro			-50.00					
31.03.2016	Frais + int. bancaires		-1.00	-15.85	-137.60				
14.04.2016	Recouvrement LSV			-131.50					
21.04.2016	Virement				137.60		-185.57		
29.04.2016	Frais bancaires		-1.00						
31.05.2016	Frais bancaires		-1.00						
13.06.2016	Commune de Gryon		-200.00						
13.06.2016	Frais bancaires		-10.00						
23.06.2016	Frais bancaires				-127.70				
28.06.2016	Régie Müller et Christe					2104.50			
30.06.2016	Intérêt s/prêt hypoth.					-2104.50			
30.06.2016	Frais bancaires		-1.00	-15.85	-11.85				
04.07.2016	Duchoud-Haymod-Buhlmann		-11'124.00						
04.07.2016	Frais bancaires		-10.00						
29.07.2016	Frais bancaires		-1.00						
09.08.2016	Transfert				139.55	-139.55			
30.08.2016	Frais bancaires		-1.00						
15.09.2016	Me Frunz, honoraires		-3'240.00						
15.09.2016	Frais bancaires		-10.00						
21.09.2016	Ing. Duchoud/Hamoz/Bühlmann		-1'118.70						

Période	Libellé	c/ Patrick Frunz	Banque CLERC 93722.300070-3	Crédit Suisse 671056-90	BCN Z 1075.30.00	BCN T 1075.26.05	BCN AUD T 3530.22.46 AUD	BCN dépôt U 3501.49.24	BCN hypothèque U 1075.26.06
23.09.2016	Droits de garde				-127.70				
30.09.2016	Int. + frais bancaires		-1.00	-15.85	-12.45				
13.10.2016	3 Carrés Arch. Sàrl		-4'901.40						
18.10.2016	Commune de Gryon		-110.00						
24.10.2016	Rev. Obligations						984.38		
24.10.2016	Rbt titres						35'000.00		
31.10.2016	Frais bancaires		-1.00						
01.11.2016	3 Carrés Arch. Sàrl		-972.00						
08.11.2016	Transfert				140.15	-140.15			
16.11.2016	Commune de Gryon		-310.00						
30.11.2016	Duchoud-Haymoz-Buhlmann SA		-1'968.05						
30.11.2016	Frais bancaires		-1.00						
08.12.2016	Vers. à Gacond Muriel coupons Eurofima						-984.38		
19.12.2016	Régie Müller et Christe					2104.50			
21.12.2016	Vente Aud/ch.7253				25'385.50	-2104.50	-35'000.00		
22.12.2016	Droits de garde				-110.05				
28.12.2016	Achat 290 Swc (LU)				-24'977.50				
31.12.2016	Frais + int .bancaires		2.20	-14.32	-10.75	13.50	-8.02		
	Solde au 31.12.2016		**159'584.34**	**15251.14**	**287.20**	**20027.90**	**354.04**	**151'229.93**	**-325'000.00**
02.01.2017	Droit pour safe			-216.00					
11.01.2017	Me Frunz, honoraires		-7'668.00						
11.01.2017	Frais bancaires		-10.00						
31.01.2017	Frais bancaires		-1.00						
20.02.2017	Me Frunz, honoraires		-6'858.00						
20.02.2017	Frais bancaires		-11.00						
24.03.2017	Droit de garde				-120.80				
31.03.2017	Frais bancaires		-1.00	-15.85	-7.70				
31.03.2017	Cotisations Maestro			-50.00					
18.04.2017	Swisscard			-131.50					
30.04.2017	Frais bancaires		-1.00						
31.05.2017	Frais bancaires		-1.00						
06.06.2017	Coupons d'intérêts						1'076.70		
07.06.2017	Gacon Muriel						-1'076.70		
27.06.2017	Régie Müller et Christe					2104.50			
30.06.2017	Frais et int. Bancaires		-1.00	-16.70	-129.70				
30.06.2017	Int. Hypoth.					-2104.50			
04.07.2017	Décompte de distribution							183.10	
31.07.2017	Frais bancaires		-1.00						
31.08.2017	Frais bancaires		-1.00						
25.09.2017	Frais de dépôt				-119.35				
30.09.2017	Frais bancaires		-1.00	-15.85	-9.40				
31.10.2017	Frais bancaires		-1.00						
30.11.2017	Frais bancaires		-1.00						
18.12.2017	Régie Müller et Christe					2104.50			
29.12.2017	Vente AUD.				219.05		-294.11		
31.12.2017	Int. Hypoth.					-2104.50			
31.12.2017	Intérêts bancaires			1.49		20.10			
31.12.2017	Frais bancaires		-11.20	-15.85	-11.65	-6.80	-3.50		
31.12.2017	Droit de garde				-119.30				
31.12.2017	Variation valeurs titres							-4'339.42	
	Solde au 31.12.2017		**145'016.14**	**14790.88**	**-11.65**	**20041.20**	**56.43**	**151'413.03**	**-325'000.00**
05.01.2018	Droit safe			-215.40					
31.01.2018	Frais bancaires		-1.00						
28.02.2018	Frais bancaires		-1.00						
31.03.2018	Droit de garde				-118.15				
27.03.2018	Virement				129.80	-129.80			
31.03.2018	Frais bancaires		-1.00	-15.85	-8.15				
30.04.2018	Frais bancaires		-1.00						
16.04.2018	Swisscard			-131.50					
31.05.2018	Frais bancaires		-1.00						
26.06.2018	Régie Müller et Christe					2104.50			
30.06.2018	Droits de garde				-116.25				
30.06.2018	Int. Hypoth.					-2104.50			
30.06.2018	Frais bancaires		-1.00	-16.70	-9.55				
05.07.2018	Virement				300.00	-300.00			
31.07.2018	Frais bancaires		-1.00						
31.08.2018	Frais bancaires		-1.00						
25.09.2018	Droits de garde				-113.55				
30.09.2018	Frais bancaires		-1.00	-15.85	-11.25				
19.10.2018	Riconstruction Sàrl		-30'000.00						
19.10.2018	Frais bancaires		-10.00						
19.10.2018	Wehren J.-G. Chauffage		-2'151.60						
19.10.2018	Frais bancaires		-10.00						
23.10.2018	Riconstruction Sàrl		-11'500.00						
23.10.2018	Frais bancaires		-10.00						
31.10.2018	Frais bancaires		-1.00						
28.11.2018	SN Electricité Sàrl		-421.85						
29.11.2018	Etude Me Frunz, mémoire		-7'121.50						
30.11.2018	Frais bancaires		-1.00						

Succession Jacques GACOND
(19.07.2007)

Dossier n° 2330

Période	Libellé	c/ Patrick Frunz	Banque CLERC 93722.300070-3	Crédit Suisse 671056-90	BCN Z 1075.30.00	BCN T 1075.26.05	BCN AUD T 3530.22.46 AUD	BCN dépôt U 3501.49.24	BCN hypothèque U 1075.26.06
14.12.2018	Régie Müller et Christe					2104.50			
20.12.2018	Etude Me Frunz, mémoire		-4'668.05						
31.12.2018	Droits de garde / frais bancaires		-11.20	-15.85	-122.20	3.15	-1.11		
31.12.2018	Int. Hypoth.					-2104.50			
	Solde au 31.12.2018		**89'100.94**	**14379.73**	**-80.95**	**19614.55**	**55.32**	**151'413.03**	**-325'000.00**
02.01.2019	Droit safe			-215.40					
07.01.2019	Virt				80.95	-80.95			
31.01.2019	Frais bancaires		-1.00						
28.02.2019	Frais bancaires		-1.00						
31.03.2019	Droits de garde				-113.40				
	Solde	**0.00**	**89'098.94**	**14164.33**	**-113.40**	**19533.60**	**55.32**	**151'413.03**	**-325'000.00**

Fortune au jour du décès en CHF	-6'529.85
Fortune au jour du décès en AUD	5'091.45
Fortune à ce jour en CHF	-50'903.50
Fortune à ce jour en AUD	55.32

28.03.2019/mc

(2)

Fer Frunz Schwab
Avocats & Notaires

COPIE

Patrick FRUNZ
Notaire
Avocat au barreau neuchâtelois
frunz@etudeffs.ch
www.etudeffs.ch
CCP 23-276-7
CHE-440.448.834 TVA

Yasmine ERARD, secrétaire juridique
Céline SURDEZ, secrétaire
032 910 91 95 (ligne directe)
secretariatpf@etudeffs.ch

Marlène CHRISTEN, comptable
christen@etudeffs.ch

Benjamin GRAF, avocat-stagiaire
graf@etudeffs.ch

Mariette GEISER, avocate-stagiaire
geiser@etudeffs.ch

Tribunal régional du Littoral
et du Val-de-Travers
M. le Juge Bastien Sandoz
Hôtel de Ville
Case postale
2001 Neuchâtel

La Chaux-de-Fonds, le 28 mars 2019/ye

SUCC.2007.295
Succession de feu Jacques André Gacond

Monsieur le Juge,

Par la présente, je me vois dans l'obligation de revenir au dossier cité en exergue.

Ainsi que je l'ai indiqué à M. le Greffier Laurent Hug lors de notre entretien téléphonique du 27 mars écoulé, **je renonce avec effet immédiat au mandat de représentant de l'Hoirie de feu Jacques André Gacond**.

Cette renonciation est sommairement motivée comme suit:

a) Par courrier recommandé du 26 janvier 2019, Mme Chantal Perret, par son conseil Me Pierre Bayenet, a saisi le Bâtonnier de l'Ordre des avocats neuchâtelois en vue d'obtenir une conciliation préalable avant le dépôt d'une plainte pénale contre le soussigné pour faux dans les titres au sens de l'art. 251 du Code pénal suisse;

b) Le 25 mars 2019, Mme Chantal Perret, par son conseil Me Pierre Bayenet, m'a fait notifier un commandement de payer à concurrence de CHF 4'000'000,-- + 5% d'intérêts dès le 19 juillet 2007.

Il est bien entendu clair que, dans ces conditions, il ne m'est plus possible d'assumer le mandat que votre autorité judiciaire m'a confié à l'époque.

Par courriers séparés de ce jour, j'ai d'ores et déjà informé mes principaux interlocuteurs de ma décision.

En particulier, il s'agit des autorités/institutions suivantes:

- AXA assurances (règlement du sinistre du chalet sis à Gryon);
- ECA Incendie et éléments naturels;
- Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal du canton de Vaud (procédure administrative pendante);
- Municipalité de Gryon.

Une copie de ces courriers a été adressée pour information aux membres de l'Hoirie de feu Jacques André Gacond.

Par contre, je n'ai pas encore informé la "Banque Cler" de ma décision dans la mesure où je continue à tenir les comptes de la succession jusqu'à la nouvelle nomination du/de la représentant(e) de l'Hoirie de feu Jacques André Gacond. Pour le bon ordre de votre dossier, vous trouverez ci-joint l'intégralité du journal des écritures comptables de cette succession depuis le 19 juillet 2007 à ce jour.

Je vous remercie de me communiquer, le moment venu, l'identité de le/la nouveau/nouvelle représentant(e) de l'Hoirie de feu Jacques André Gacond afin que je puisse lui remettre les différents documents.

Je vous remercie dès lors de bien vouloir rendre votre ordonnance me relevant de mon mandat de représentant de l'Hoirie de feu Jacques André Gacond.

Une copie de la présente est adressée pour information à tous les membres de l'Hoirie.

En outre, pour le bon ordre de votre dossier, vous trouverez également ci-joint la lettre circulaire adressée ce jour, sans ses annexes, aux membres de l'Hoirie de feu Jacques André Gacond.

Je saisis l'occasion qui m'est offerte pour vous remercier vivement de la confiance que vous m'avez accordée depuis de nombreuses années dans ce dossier et dont la gestion était particulièrement compliquée, voir même pénible, à certains moments.

Veuillez croire, Monsieur le Juge, à l'expression de mes sentiments distingués.

Patrick Frunz

Annexes: ment.

(3) annexé à lettre AR de Chantal Perret du 22/09/2022 à Bastien Sandoz TR NE

LIBERTAS AVOCATS

AVOCAT-E-S
AU BARREAU DE GENÈVE

Pierre Bayenet
Avocat
LL.M. (King's College, London)
bayenet@libertas-avocats.ch

Alexia Morel
Avocate
morel@libertas-avocats.ch

Saba Ejigu
Avocate-stagiaire
ejigu@libertas-avocats.ch

Atalio Wyss
Juriste
wyss@libertas-avocats.ch

RECOMMANDE
Monsieur
Patrick Frunz
Avocat
Espacité 2
2300 La Chaux-de-Fonds

Genève, le 26 février 2018

Succession de feu Jacques-André GACOND
Renonciation à la prescription

Mon cher Confrère,

Par la présente, ma mandante sollicite que vous renonciez à invoquer la prescription s'agissant des prétentions qu'elle pourrait faire valoir en lien avec l'exécution de votre mandat de représentant de la succession - *doté des mêmes pouvoirs qu'un exécuteur testamentaire* - de feu Jacques André-GACOND.

Une éventuelle action en responsabilité se fonderait notamment sur les faits suivants :

1. Par de multiples demandes restées lettres mortes, Chantal PERRET a sollicité que vous interpelliez toutes les banques (notamment : BCN, CREDIT SUISSE, CREDIT AGRICOLE, BONHOTE & CIE SA, CLER SA et UBS) afin que vous obteniez des relevés bancaires détaillés avec déclarations d'intégralités de 1997 à ce jour, pour les comptes de feu Jacques-André GACOND et de Muriel GACOND ainsi que les safes.

 Or, vous n'avez formé que des demandes ponctuelles et incomplètes. Les banques invoquent à présent leur devoir de conservation de 10 ans. De ce fait de nombreux documents bancaires ne peuvent désormais plus être retrouvés.

6, ch. de la Gravière
Case Postale 71
CH-1211 Genève 8
Suisse

Tél. : +41 22 566 52 00
Fax : +41 22 566 52 01

www.libertas-avocats.ch

AVOCAT·E·S
AU BARREAU DE GENÈVE

Pierre Bayenet
Avocat
LL.M. (King's College, London)
bayenet@libertas-avocats.ch

Alexia Morel
Avocate
morel@libertas-avocats.ch

Saba Ejigu
Avocate-stagiaire
ejigu@libertas-avocats.ch

Atalio Wyss
Juriste
wyss@libertas-avocats.ch

Cette inaction a porté un grave préjudice à ma mandante ainsi qu'à la masse successorale, dans la mesure où il apparaît désormais impossible de démontrer les montants des nombreux avances d'hoirie, prêts ou donations que feu Jacques-André GACOND avait effectué en faveur de Muriel GACOND, Cyril GACOND et Magali GHEZZI.

2. Vous avez permis que la substance des comptes de la succession soit entamée, au bénéfice de Muriel GACOND.

3. Vous n'avez donné suite à la lettre du CREDIT SUISSE du 13 octobre 2008 mentionnant que Muriel GACOND s'était rendue à plusieurs reprises depuis le décès de feu Jacques-André GACOND.

4. Vous avez permis que Muriel GACOND encaisse des créances de la masse de la succession.

5. Vous n'avez entrepris aucune démarche pour réintégrer la parcelle n° 3264 de la commune de Gryon dans le patrimoine de la succession, alors même qu'il ressort du dossier que sa donation par le défunt était un acte simulé.

6. Chantal PERRET vous reproche également de ne pas avoir formé opposition au dézonage de la parcelle n° 3264 de la commune de Gryon. Cette opposition était cependant fondamentale puisque suite à la révision de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (ci-après : la « LAT ») entré en vigueur le 1er mai 2014, les communes ont eu l'obligation de définir les zones à bâtir pour qu'elles répondent aux besoins prévisibles des communes dans les quinze années à venir. Afin d'appliquer cette nouvelle modification législative, la commune de Gryon a décidé de déclasser une très grande partie de cette parcelle en zone agricole.

 Bien que cette parcelle soit – *pour le moment* – au nom de Cyril GACOND, vous ne pouviez ignorer que ce bien faisait l'objet de contestations et serait par la suite très certainement rapporté à la masse successorale de feu Jacques-André GACOND.

 Dès lors qu'aucune opposition n'a été faite, Chantal PERRET a perdu le droit de contester le déclassement de cette parcelle. Cette omission a une fois de plus porté préjudice aux hoirs, respectivement à Chantal PERRET.

7. Par ailleurs et depuis de décès de feu Jacques-André GACOND, l'état des biens immobiliers appartenant à la succession n'a que fait de se dégrader. S'agissant du locatif, cette dégradation était – *et est toujours* – due à des infiltrations d'eau puis à des fuites d'eau causant notamment la destruction des parquets. Ceci causant des problèmes de moisissures. Le Service de salubrité a porté à votre connaissance ces

6, ch. de la Grenade
Case Postale 71
CH-1211 Genève 8
Suisse

Tél. : +41 22 566 52 00
Fax : +41 22 566 52 01

www.libertas-avocats.ch

faits le 28 mai 2008 puis le 2 novembre 2012. Malgré cela, aucune démarche n'a été entreprise.

Par lettre du 4 août 2016, Chantal PERRET vous avait même proposé l'intervention d'une entreprise générale afin d'évaluer l'état du locatif et sa mise en conformité pour que ce dernier ne cesse de perdre encore plus de sa valeur. Une fois de plus, rien n'a été fait, lésant la masse successorale, respectivement ma mandante.

8. Ma mandante a engagé depuis le décès de feu son père, respectivement depuis votre entrée en fonction, des frais d'avocat très élevés, ceci afin de sauvegarder ses droits dans la succession de son père. De tels frais n'auraient pas été engagés si – *notamment* – votre mandat avait été exécuté avec diligence.

9. Enfin, malgré un mandant très clair adopté par la justice, vous n'avez pas établi d'inventaire de la succession. Vous avez laissé le temps s'écouler sans rient entreprendre au risque de laisser disparaître des preuves permettant d'établir sa substance.

Pour toutes ces raisons, Chantal PERRET souhaite sauvegarder ses droits et vous prie de bien vouloir signer la déclaration de renonciation à la prescription que vous trouverez jointe à la présente.

En vous souhaitant une bonne réception de la présente, je vous prie de croire, mon cher Confrère, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

Me Pierre BAYENET

Annexe : déclaration de renonciation à la prescription

(3)

Renonciation à la prescription

Par la présente, je, soussigné, Maître Patrick FRUNZ, domicilié au 2 Espacité, 2300 La Chaux-de-Fonds, renonce à invoquer toutes exceptions de prescription, à l'encontre des prétentions que pourraient faire valoir Madame Chantal PERRET en lien avec les faits faisant ou ayant fait l'objet de mon mandat de représentant de la succession (avec les mêmes pouvoir qu'un exécuteur testamentaire) de feu Monsieur Jacques-André GACOND, actuellement en cours.

Cette déclaration ne vaut pas reconnaissance de responsabilité, à quelque titre que ce soit, et est valable uniquement pour autant qu'aucune prescription ne soit déjà acquise à ce jour.

La Chaux-de-Fonds, le

(4) annexe à lettre AR de Chantel Perret du 22/09/2022 à Bastien Sandoz, TR NE

LIBERTAS ☆ AVOCATS

AVOCAT-E-S
AU BARREAU DE GENÈVE

Pierre Bayenet
Avocat
LL.M. (King's College, London)
bayenet@libertas-avocats.ch

Alexia Morel
Avocate
morel@libertas-avocats.ch

Saba Ejigu
Avocate-stagiaire
ejigu@libertas-avocats.ch

Atalio Wyss
Juriste
wyss@libertas-avocats.ch

Monsieur
Simon OTHENIN GIRARD
Avocat
10 rue de la Serre
2001 Neuchâtel

Anticipé par télécopie:
032 729 02 20

Genève, le 6 mars 2018

Concerne : Madame Muriel GACOND née TZAUT

Mon cher Confrère,

Ma mandante prie Muriel GACOND de bien vouloir renoncer à invoquer la prescription s'agissant des prétentions qu'elle pourrait faire valoir en lien avec la succession de feu Jacques-André GACOND.

Une éventuelle action pourrait notamment se fonder, de manière non exhaustive, sur les faits suivants :

1. Muriel GACOND n'a pas fourni les renseignements dus

Par de multiples demandes restées lettres mortes, Chantal PERRET a sollicité la transmission d'informations complètes relatives à l'ensemble du patrimoine de Muriel GACOND, ainsi que relative aux biens du défunt qui se trouvaient en sa possession. Chantal PERRET a notamment sollicité la levée du secret bancaire, seule manière d'obtenir des informations fiables. Elle a également sollicité la transmission d'informations relatives au(x) safe(s) détenus, à ce jour ou par le passé, au sein d'institutions bancaires.

6, ch. de la Gravière
Case Postale 71
CH-1211 Genève 8
Suisse

Tél. : +41 22 566 52 00
Fax : +41 22 566 52 01

www.libertas-avocats.ch

Les banques invoquent à présent leur devoir de conservation de 10 ans. De ce fait de nombreux documents bancaires ne pourront plus être retrouvés.

Ce refus de communiquer les renseignements légalement dus a porté un grave préjudice à ma mandante ainsi qu'à la masse successorale, dans la mesure où il apparaît désormais impossible de démontrer les montants des nombreux avances d'hoirie, prêts ou donations que feu Jacques-André GACOND avait effectués.

2. Muriel GACOND a dissimulé et ponctionné les biens détenus dans des safes

A teneur du courrier du 13 octobre 2008 de CREDIT SUISSE à Me Patrick FRUNZ, la banque avait déclaré que Muriel GACOND a accédé au safe 1362-382 à quatre reprises après le décès de Jacques-André GACOND : les 11, 25 et 31 mars 2008 ainsi que le 3 avril 2008.

Par courrier du 20 novembre 2009, CREDIT SUISSE a indiqué à ma mandante que Muriel GACOND s'est rendue au safe les 17 juillet 2003, 12 juin 2006, 25 mars 2008, 31 mars 2008, 3 avril 2008 7 avril 2009 et 12 mai 2009.

L'inventaire partiel du contenu de ce safe a fait l'objet d'un procès-verbal manuscrit établi par Me Marc LORENZ le 3 avril 2008, en présence de Muriel GACOND mais hors la présence des cohéritiers. Cet inventaire faisait état d'un lingot d'un kilogramme d'or, et non de quatre lingots de 250 grammes.

Par courrier du 11 avril 2008, Me Marc LORENZ a indiqué à ma mandante que Muriel GACOND lui avait fait part du fait qu'elle avait « découvert » une clé de safe du CREDIT SUISSE de Neuchâtel dont elle prétendait ignorer totalement l'existence.

Par courrier du 16 février 2009, Muriel GACOND a indiqué avoir paniqué au moment de la « découverte » de la clé du safe, et que dans cet état de panique, elle avait déplacé chez elle de nombreuses pièces et plaquettes d'or. Ceci est un mensonge puisqu'il est établi qu'elle avait accédé au coffre du vivant de feu Jacques-André GACOND, notamment le 17 juillet 2003.

On peut ainsi déduire des dates de passages au safe que le déplacement du contenu du safe est intervenu en mars ou en avril 2008, avant la date de la vente de l'or, soit plus d'une année avant qu'elle n'en informe l'hoirie.

Le 7 avril 2009, en présence de vous-même et de Me Patrick FRUNZ mais en l'absence des cohéritiers, Muriel GACOND a redéposé dans le coffre des biens qu'elle en avait soustraits après le décès pour les apporter dans sa villa. Me Patrick FRUNZ a établi une attestation authentique du contenu du safe le 8 avril 2009. Le 14 avril 2009, une attestation authentique rectificative a également été rédigée par Me Patrick FRUNZ.

Par courrier du 23 juin 2009, Muriel GACOND a indiqué avoir vendu quatre lingots d'or au mois de mars 2008. Ce n'est que le 26 juin 2009 qu'elle a envoyé à Me Patrick FRUNZ les quittances de vente d'or. Il ressort de ces quittances qu'elle a vendu à CREDIT SUISSE un kilogramme d'or composé de quatre lingots le 11 mars 2008, et a encaissé le produit de cette vente sur le compte joint qu'elle détenait avec feu Jacques-André GACOND. Ce montant a visiblement servi à renflouer les comptes de la succession qui avaient été ponctionnés après le décès.

Au vu de ce qui précède, ma mandante ne peut pas connaître la valeur des biens qui ont été soustraits des safes après l'ouverture de la succession. La masse successorale est ainsi une fois de plus lésée.

3. Muriel GACOND a ponctionné les comptes de la succession

Feu Jacques-André GACOND était titulaire de nombreux comptes. Or, ces comptes n'ont pas été clôturés après son décès.

En effet, par courrier du 19 février 2008, Me Marc LORENZ a demandé à la BCN que Muriel GACOND puisse continuer à utiliser les comptes de son défunt mari. Le 20 février de cette même année, la BCN a adressé à l'exécuteur testamentaire une autorisation générale en faveur de Muriel GACOND, attestation qui aurait dû être signée par tous les cohéritiers.

Cette attestation générale n'a jamais été signée par ma mandante, respectivement Chantal PERRET n'a jamais donné son accord à ce que les comptes de la succession soient utilisés/ponctionnés.

Malgré cela, des charges légalement dues par Muriel GACOND (par exemple, les frais hypothécaires) ont été payées au débit des comptes de la succession. Ainsi, de décembre 2008 à décembre 2010, les frais hypothécaires ont été payés par la succession, au débit du compte Z 1075.30.00.

Une fois ce compte entièrement vidé, la banque a débité – *suite à l'ordre de Me Patrick FRUNZ du 14 juillet 2011 et du 12 décembre 2011* – le compte T 1075.26.050 appartenant lui aussi à la succession.

Mais ce n'est pas tout.

De nombreux montants payés depuis le compte Z 1075.30.00 sont en réalité des dépenses privées de Muriel GACOND (notamment : frais de téléphonie, BILLAG, assurances, etc.).

Muriel GACOND a également bénéficié de transferts directs, en sa faveur, au débit de comptes de la succession vers son compte personnel 1007.73.63.8.

Ces ponctions ont lésé ma mandante.

4. Muriel GACOND a encaissé des créances de la succession.

Muriel GACOND a encaissé sur son propre compte bancaire 1007.73.63.8 des créances de la succession sans en informer les héritiers.

A titre d'exemple non exhaustif, Muriel GACOND a perçu des remboursements de prêts accordés du vivant de feu son mari à Cyril GACOND.

Ces encaissements de créances lèsent eux aussi, la masse successorale.

5. Muriel GACOND a laissé se dégrader un immeuble de la succession dont elle est l'usufruitière

Depuis de décès de feu Jacques-André GACOND, l'état d'au moins un bien immobilier appartenant à la succession n'a fait que de se dégrader. En effet, s'agissant de l'immeuble locatif (sis rue Louis-d'Orléans 23), une dégradation permanente est causée d'une part par l'humidité chronique, qui est à l'origine de moisissures importantes et tenaces, dont l'origine est incertaine (toiture, ponts de froid, insuffisance du vide sanitaire), et qui ont donné lieu à des interventions du service de salubrité, lequel a porté ces faits à la connaissance de Muriel GACOND le 28 mai 2008, puis à nouveau le 2 novembre 2012, en recommandant que l'origine de l'humidité fasse l'objet d'investigations. Muriel GACOND n'a pas donné suite aux recommandations du service. D'autre part, des infiltrations d'eau de pluie sous les fenêtres ont endommagé les parquets, qui ont dû être réparés, causant ainsi des frais inutiles à la succession.

6. Le comportement de Muriel GACOND a conduit Chantal PERRET à engager des frais d'avocats qui n'auraient pas été nécessaires

Enfin, ma mandante a engagé depuis le décès de feu son père, des frais d'avocat très élevés, ceci afin de sauvegarder ses droits. De tels frais n'auraient pas été engagés si – *notamment* – Muriel GACOND avait coopéré dans l'établissement de l'inventaire civil de la succession.

Pour toutes ces raisons, Chantal PERRET entend sauvegarder ses droits et prie Muriel GACOND de bien vouloir signer la déclaration de renonciation à la prescription que vous trouverez jointe à la présente.

Je vous souhaite bonne réception de la présente et vous prie d'agréer, Mon Cher Confrère, l'assurance de mes sentiments dévoués.

Pierre BAYENET

Annexe : renonciation à invoquer la prescription

(4)

Renonciation à invoquer la prescription

Je soussignée, Madame Muriel GACOND née TZAUT, domiciliée au 16, rue Louis-d'Orléans, 2000 Neuchâtel, renonce à invoquer toute exception de prescription à l'encontre des prétentions que pourraient faire valoir Madame Chantal PERRET en lien avec la succession de feu Jacques-André GACOND.

Neuchâtel, le

Muriel GACOND

(5) annexe à lettre AR de Chantal Perrier du 22/09/2022 à Bastien Sandoz, TRNE

LIBERTAS AVOCATS

AVOCAT-E-S
AU BARREAU DE GENEVE

Pierre BAYENET
Avocat
LL.M. (King's College, London)
bayenet@libertas-avocats.ch

Alexia MOREL
Avocate
morel@libertas-avocats.ch

Laura CES
Avocate
ces@libertas-avocats.ch

Mouna ALGELLY
Avocate
algelly@libertas-avocats.ch

Saba EJIGU
Avocate-stagiaire
ejigu@libertas-avocats.ch

Sophie BOBILLIER
Avocate-stagiaire
bobillier@libertas-avocats.ch

Anticipé par télécopie
032.910.91.92
Monsieur Patrick FRUNZ
Notaire
Espacité 2
2300 LA CHAUX-DE-FONDS

Genève, le 16 janvier 2019

Succession de feu Jacques André GACOND

Mon Cher Confrère,

Donnant suite à nos derniers échanges, je reviens à vous au sujet du dossier noté en marge.

Me OTHENIN-GIRARD vous avait interpellé le 1er novembre 2018 afin que vous transmettiez à l'hoirie le détail des écritures bancaires entre le décès de feu Jacques André GACOND le 19 juillet 2007 et le début de votre mandat, soit les relevés bancaires avec les mouvements intervenus entre le 19 juillet 2007 et le 16 septembre 2008.

Le 16 novembre 2018, vous aviez sollicité ces informations auprès de CREDIT SUISSE (SUISSE) SA et la Banque Cantonale de Neuchâtel.

Avez-vous reçu les informations précitées par ces instituts bancaires ? Dans l'affirmative, ma mandante vous remercie de bien vouloir les lui transmettre.

Je vous souhaite bonne réception de la présente, et vous prie d'agréer, Mon Cher Confrère, l'expression de ma parfaite considération.

Alexia MOREL, avte Pierre BAYENET, avt

Cc : Me OTHENIN-GIRARD, Me SCHWAB, Mme Magali GHEZZI, Monsieur le Juge SANDOZ

6, ch. de la Gravière
Case postale 71
CH-1211 Genève 8
Suisse

Tél : +41 22 566 52 00
Fax : +41 22 566 52 01

www.libertas-avocats.ch

(6) annexé à lettre AR de Chantal Perret du 22/09/2022 à Bastien Sandoz, Juge TRNE

LIBERTAS AVOCATS

AVOCAT-E-S
AU BARREAU DE GENEVE

Pierre BAYENET
Avocat
LL.M. (King's College, London)
bayenet@libertas-avocats.ch

Alexia MOREL
Avocate
morel@libertas-avocats.ch

Laura CES
Avocate
ces@libertas-avocats.ch

Mouna ALGELLY
Avocate
algelly@libertas-avocats.ch

Sophie BOBILLIER
Avocate-stagiaire
bobillier@libertas-avocats.ch

Adeline HIMPENS
Juriste
himpens@libertas-avocats.ch

Monsieur Patrick FRUNZ
Notaire
Espacité 2
2300 LA CHAUX-DE-FONDS

Genève, le 28 février 2019

Succession de feu Jacques André GACOND – votre courrier du 16 novembre 2018

Mon cher Confrère,

Donnant suite à mon courrier du 16 janvier 2019, je reviens à vous au sujet du dossier noté en marge.

Pour rappel, Me OTHENIN-GIRARD vous avait interpellé le 1er novembre 2018 afin que vous transmettiez à l'hoirie le détail des écritures bancaires entre le décès de feu Jacques André GACOND le 19 juillet 2007 et le début de votre mandat, soit les relevés bancaires avec les mouvements intervenus entre le 19 juillet 2007 et le 16 septembre 2008.

Le 16 novembre 2018, vous aviez sollicité ces informations auprès de la Banque Cantonal de Neuchâtel, notamment.

Avez-vous reçu les informations précitées par cet institut bancaire ? Dans l'affirmative, ma mandante vous remercie de bien vouloir les lui transmettre.

Je vous souhaite bonne réception de la présente, et vous prie d'agréer, Mon cher Confrère, l'expression de ma parfaite considération.

Alexia MOREL, avte

Pierre BAYENET, avt

Cc : Me OTHENIN-GIRARD, Me SCHWAB, Mme Magali GHEZZI, Monsieur le Juge SANDOZ

6, ch. de la Gravière
Case postale 71
CH-1211 Genève 8
Suisse

Tél : +41 22 566 52 00
Fax : +41 22 566 52 01

www.libertas-avocats.ch

(7) annexé à le RSE AR du Chantal Ferret du 22/09/2022 à juge Bastien Sandoz, TRNE

LIBERTAS ☆ AVOCATS

AVOCAT-E-S
AU BARREAU DE GENEVE

Pierre BAYENET
Avocat
LL.M. (King's College, London)
bayenet@libertas-avocats.ch

Alexia MOREL
Avocate
morel@libertas-avocats.ch

Laura CES
Avocate
ces@libertas-avocats.ch

Mouna ALGELLY
Avocate
algelly@libertas-avocats.ch

Sophie BOBILLIER
Avocate-stagiaire
bobillier@libertas-avocats.ch

Adeline HIMPENS
Juriste
himpens@libertas-avocats.ch

Anticipé par télécopie :
032.910.91.92
Monsieur Patrick FRUNZ
Notaire
Espacité 2
2300 LA CHAUX-DE-FONDS

Genève, le 12 mars 2019

Succession de feu Jacques André GACOND – votre courrier du 6 mars 2019

Mon cher Confrère,

Donnant suite à votre courrier du 6 mars 2019 pour lequel je vous remercie, je reviens à vous au sujet du dossier noté en marge.

Je vous remercie de bien vouloir me faire suivre les annexes que vous a transmises la Banque Cantonale Neuchâteloise ainsi que la lettre de transmission.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie de croire, mon cher Confrère, l'assurance de mes sentiments bien respectueux.

Alexia MOREL, avte

Pierre BAYENET, avt

Cc : Me OTHENIN-GIRARD, Me SCHWAB, Mme Magali GHEZZI, M. Cyril GACOND et Monsieur le Juge SANDOZ

6, ch. de la Gravière
Case postale 71
CH-1211 Genève 8
Suisse

Tél : +41 22 566 52 00
Fax : +41 22 566 52 01

www.libertas-avocats.ch

(8) annexé à letre AR de Chantal Perret du 22/09/2022 à juge Bastien Sandoz TRNE

LIBERTAS AVOCATS

AVOCAT-E-S
AU BARREAU DE GENEVE

Pierre BAYENET
Avocat
LL.M. (King's College, London)
bayenet@libertas-avocats.ch

Alexia MOREL
Avocate
morel@libertas-avocats.ch

Laura CES
Avocate
ces@libertas-avocats.ch

Mouna ALGELLY
Avocate
algelly@libertas-avocats.ch

Sophie BOBILLIER
Avocate-stagiaire
bobillier@libertas-avocats.ch

Adeline HIMPENS
Juriste
himpens@libertas-avocats.ch

Anticipé par télécopie :
032.910.91.92
Monsieur Patrick FRUNZ
Notaire
Espacité 2
2300 LA CHAUX-DE-FONDS

Genève, le 12 mars 2019

Succession de feu Jacques André GACOND – relevés détaillés Credit Suisse

Mon cher Confrère,

Donnant suite à votre courrier du 21 février 2019, je reviens à vous au sujet du dossier noté en marge.

En date du 1er novembre 2018, Muriel GACOND, par le biais de son Conseil, vous a interpellé afin que vous demandiez à Credit Suisse les relevés détaillés des écritures entre le décès de feu Jacques André GACOND et le début de votre mandat.

Suite à ce courrier, vous avez adressé un courrier à Credit Suisse le 16 novembre 2018 et requis uniquement les extraits de compte pour la période du 19 juillet 2007 au 31 décembre 2008.

Dans votre courrier du 21 février 2019, vous avez transmis à ma mandante uniquement un extrait de comptes trimestriels entre le 30 septembre 2007 et le 31 décembre 2008. Or, ces relevés ne mentionnent pas les détails des avis de crédits et avis débits détaillés.

Dès lors, ma mandante sollicite que vous interpelliez Credit Suisse afin que cette banque vous transmette tous les détails des avis de Credits et débits entre le 19 juillet 2007 et le 16 septembre 2008.

6, ch. de la Gravière
Case postale 71
CH-1211 Genève 8
Suisse

Tél : +41 22 566 52 00
Fax : +41 22 566 52 01

www.libertas-avocats.ch

Je vous souhaite bonne réception de la présente, et vous prie d'agréer, Mon cher Confrère, l'expression de ma parfaite considération.

Alexia MOREL, avte

Pierre BAYENET, avt

Cc : Me OTHENIN-GIRARD, Me SCHWAB, Mme Magali GHEZZI, M. Cyril GACOND, Monsieur le Juge SANDOZ

(9) annexé à lettre AR de Chantal Perret du 22/09/822 à Bastien Sandoz, juge TRNE

Chantal Perret
C.P. 371
1211 Genève 4

Recommandé avec avis de réception
Juge Bastien SANDOZ
Autorité de surveillance
Tribunal régional du Littoral et du Val de Travers
Hôtel de ville
Case postale 3173
2001 Neuchâtel

Genève, le 27 avril 2021.

Succession SUCC.2007.295 /lh de feu mon père, Jacques André GACOND
(décédé le 19 juillet 2007 à Neuchâtel.
Succession détournée depuis le 19 juillet 2007 et
toujours ouverte depuis le 21 août 2007.

Concerne : Mise en demeure – Déni de justice – abus d'autorité.

Votre obstination abusive, depuis juin 2016 à ne pas relever
Me Patrick FRUNZ, notaire de son mandat d'exécuteur testamentaire et
représentant de l'hoirie Jacques André GACOND,
malgré ses 5 demandes réitérées à vous-même

Monsieur le juge Bastien SANDOZ,

Votre inaction obstinée depuis le 23 juin 2016 à la suite des nombreuses demandes de Me Patrick FRUNZ, notaire, d'être relevé de son mandat d'exécuteur testamentaire et représentant de l'hoirie Jacques André GACOND, votre absence de réponse adéquate à l'ensemble des courriers y relatifs, constituent un retard injustifié et un acte illicite susceptible d'engager la responsabilité de l'État au regard des art. 312 CP, art. 5 et 6 CCP, Cst art. 29, CEDH art. 6, LRCF art. 3 et 8, notamment.

Me Patrick FRUNZ, notaire, dès le 23 juin 2016,
vous a demandé, que vous le releviez de son mandat.

En date du 18 août 2016 puis en novembre 2016, je vous ai demandé de relever
Me Patrick FRUNZ, notaire, de son mandat
En date du 21 mars, du 3 avril et du 28 mai 2018, mon avocat Me Pierre BAYENET vous a mis en demeure de relever Me Patrick FRUNZ de ses fonctions et de désigner un autre

(9)

représentant de la succession. Demande réitérée par Me Pierre BAYENET le 18 avril 2019. En vain.

En date du 4 avril 2019, après près de 3 ans de silence,
vous avez finalement adressé un courrier à l'hoirie,
toutefois sans juger bon d'y donner suite.

En date du 24 juillet 2020, par courrier, je vous ai rendu attentif, en ces termes, sous la lettre Z à votre déni de justice :

> « ***Z. DÉNI de justice de votre part***
>
> *Depuis juin 2016, soit depuis plus de 4 ans, en votre qualité de fonctionnaire au Tribunal régional du Littoral et du Val-de-Travers, Neuchâtel, exerçant l'autorité de surveillance sur Me Patrick FRUNZ, notaire, vous n'avez obstinément pas consenti à relever Me Patrick FRUNZ, l'exécuteur testamentaire, de son mandat malgré ses cinq demandes réitérées à vous-même.*
> *Autrement dit, la relation de cause à effet avec ce qui précède est patente et devra être retenue comme déni de justice.*
> *Votre manquement de diligence constitue, à l'évidence,* ***un DÉNI de justice*** *patent. »*

En date du 18 mars 2021, par courrier, je vous ai encore écrit, en ces termes, sous la lettre A 7 s'agissant de votre déni de justice :

> *« Quelle autorité peut tolérer que perdure ainsi, de manière plus qu'indécente, une situation pareillement hors la loi sans se voir accuser de procrastination si ce n'est de déni de justice voire de corruption ? »*

Vous n'avez donné aucune suite à cette procédure.
Vous avez été rendu attentif que cela relève du déni de justice et de la procrastination.

Vos réponses systématiquement inappropriées du 7 août 2020 et du 30 mars 2021, votre inaction délibérée, enfreignent de manière inique vos obligations en vertu notamment de l'art. 29 Cst, art. 6 CEDH, art. 3 et 8 LRCF, notamment.

Vous ne procédez, de tout évidence pas à une conduite rapide de la procédure conformément à l'art 124 al.1 CPC.

Vous ne pouvez ignorer le dommage qui résulte de votre entrave et votre retard obstinés à enfin relever Me Patrick FRUNZ, notaire, de son mandat d'exécuteur testamentaire et représentant de la communauté héréditaire et la relation de causalité causée par votre retard sur des prescriptions qui en découlent ou peuvent en découler et léser considérablement mes intérêts.

(9)

Vous le savez, tout le monde sait, vos collègues magistrats, des hauts fonctionnaires et chefs successifs du Service des contributions, La Chaux-de-Fonds (NE), La Banque Cantonale Neuchâteloise (BCN),

que ma mère, usufruitière, Muriel GACOND, dit-on, est impliquée dans les 2 faux dans les titres originels d'ordre fiscal présumés en 2007, dans un 3e faux dans les titres d'ordre fiscal présumé en 2008 dans cette succession détournée.

Vous savez, tout le monde sait, les hauts fonctionnaires, juges, procureurs, chefs du fisc, banques, la Banque Cantonale Neuchâteloise notamment,

que l'usufruitière, Muriel GACOND est visée par des plaintes pénales pour un 4e faux dans les titres dans le dossier immobilier s'agissant, en 2007,d'une donation vente dissimulée, à Gryon (VD),
ainsi que dans un 5e faux dans les titres, en 2009, complicité de faux dans les titres avec le 2ème exécuteur testamentaire, Me Patrick FRUNZ, notaire, voire instigatrice, dans le dossier bancaire (CRÉDIT SUISSE), complice de Me Patrick FRUNZ, notaire, en 2009, en présence de son avocat, Me Simon OTHENIN-GIRARD, en violation des articles 251, et 317 du Code Pénal, voire instigatrice.
Muriel GACOND a obtenu frauduleusement une constatation fausse, en violation de l'article 253 CP (passible de cinq ans de prison).
Le fait que Me Simon OTHENIN-GIRARD, avocat, ait été sciemment présent, en avril 2009, aux côtés de sa cliente, Muriel GACOND pendant sa grave infraction flagrante de complicité de faux dans les titres, laisse à penser que Me Simon OTHENIN GIRARD puisse vraisemblablement peut-être avoir été complice de Muriel GACOND, sinon instigateur.

Vous savez que

l'usufruitière, Muriel GACOND est également visée par des plaintes pénales pour abus de confiance, gestion déloyale.

Vous savez également que
Me Patrick FRUNZ, notaire, représentant de la communauté héréditaire et 2ème exécuteur testamentaire (mandaté le 16 septembre 2008 par le Juge Fabio MORICI en sa qualité d'autorité de surveillance sur Me Patrick FRUNZ), est visé par des plaintes pénales pour :

Abus de confiance, complicité de gestion déloyale
et faux dans les titres dans le dossier bancaire (CRÉDIT SUISSE) en avril 2009, titre faux dans l'exercice de ses fonctions de notaire, en violation des articles 251 et 317 du Code Pénal (passible de cinq ans de prison), en complicité avec Muriel GACOND, usufruitière.
Le fait que Me Simon OTHENIN-GIRARD, avocat, ait été sciemment présent aux côtés de sa cliente, Muriel GACOND, en avril 2009, pendant sa grave infraction flagrante de complicité de faux dans les titres, laisse à penser que Me Simon OTHENIN-GIRARD puisse vraisemblablement peut-être avoir été également complice du 2ème exécuteur testamentaire, Me Patrick FRUNZ, notaire.

Vous le savez, tout le monde le sait qu'il y a de forts soupçons de blanchiment d'argent.

(9)

Vous savez qu'aucun inventaire successoral fiscal n'a été établi après bientôt 14 ans, ni par le 1er exécuteur testamentaire, Me Marc LORENZ, avocat, ni par le 2ème exécuteur testamentaire, Me Patrick FRUNZ, notaire.
Comment pouvez-vous tolérer, en votre qualité de fonctionnaire, votre position d'autorité, votre position de contrôle et de garant, un tel manquement frauduleux ?

Vous savez, depuis août 2013,
suite au départ de votre collègue, le juge Fabio MORICI, pour le Tribunal Régional des Montagnes et du Val-de-Ruz, La Chaux-de-Fonds (NE),
qu'en votre qualité de fonctionnaire, de position d'autorité, de position de contrôle et de garant, vous êtes en charge de la succession Jacques André GACOND/2007 et exercez l'autorité de surveillance sur Me Patrick FRUNZ, notaire.

Dans mon devoir à chercher à réduire le dommage que vous me créez ainsi par votre retard, je n'entends pas rester inactive.

J'entends tout mettre en œuvre pour faire avancer la procédure et agir contre votre retard injustifié à relever Me Patrick FRUNZ, notaire, de son mandant d'exécuteur testamentaire et représentant de l'hoirie Jacques André GACOND, ainsi qu'il vous l'a lui-même formellement demandé par 5 fois depuis le 23 juin 2016.

Veuillez considérer ce courrier comme une mise en demeure et une ultime action de ma part tendant à faire accélérer la procédure citée ci-dessus.

Sans action adéquate de votre part, dans les plus brefs délais, en réponse à mes requêtes, démarches et courriers, je me verrai contrainte bien malgré moi, de déposer un recours pour déni de justice.

Je vous demande instamment d'agir selon la Loi, selon le Droit, selon la procédure légale.

Tous droits expressément réservés.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le juge Bastien SANDOZ, mes salutations distinguées.

Ch. Perret

Chantal Perret

Copie : A qui de droit.

AR
22/09/2022
à Sandoz Bastien
juge - TRNE

LA POSTE

1200 Genève 2 Cornavin Dépôt
22.09.2022 / 18:50 / G3

Confirmation Quittance

Poste CH Réseau SA
Wankdorfallee 4
3030 Berne
IDE: CHE-116.302.542 TVA

	CHF
1 Recommandé (R) (9) (A)	11.60
No 98.00.120002.03679387	
kg 0.317	
Avis de réception	
Destinataire:	
Tribunal Regional Littoral	
2000 Neuchâtel	
Total CHF	**11.60**
Entrée espèces	-50.00
Montant à rendre	**38.40**
(9): TVA incl.(7.7%)	0.83

(A): Au nom et pour le compte de Poste CH SA

Scanner le code avec la PostApp et suivre l'envoi.
Veuillez conserver soigneusement cette quittance.

www.poste.ch

Contact Center 0848 888 888

Merci de votre visite

Typiquement suisse
LE timbre-poste pour tous les amoureux de la Suisse

Disponible dans votre filiale et sur postshop.ch